

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2015

Procès-verbal

Version intégrale



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 3 AVRIL 2015

QUORUM N° 1 : DÉLIBÉRATION N°1

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le TROIS AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Monsieur François CORNILEAU, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, , Monsieur Eric FELTEN, Madame Yvette CARASENA, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Isabelle MONFORT à M. François CARRASSAN, Madame Corinne LOISEAU à Madame Josiane MAI, Madame Floriane MONTENAY à Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jacques POLITI à Madame Karine TROPINI, Monsieur Jean DONZEL à M. Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Laure COLLIN à Monsieur Patrick COLLET

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 27 mars 2015

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 3 AVRIL 2015

QUORUM N° 2 : DÉLIBÉRATION N°2

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le TROIS AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, M. Laurent CUNEO, Monsieur François CORNILEAU, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, , Monsieur Eric FELTEN, Madame Yvette CARASENA, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

ABSENTS :

Mme Marie-Hélène PARENT

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Isabelle MONFORT à M. François CARRASSAN, Madame Corinne LOISEAU à Madame Josiane MAI, Madame Floriane MONTENAY à Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jacques POLITI à Madame Karine TROPINI, Monsieur Jean DONZEL à M. Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Laure COLLIN à Monsieur Patrick COLLET

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 27 mars 2015

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 3 AVRIL 2015

QUORUM N° 3 : DE LA DÉLIBÉRATION N°3
A LA DÉLIBÉRATION N° 35

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le TROIS AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Madame Nathalie PEBEREL, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Monsieur François CORNILEAU, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, , Monsieur Eric FELTEN, Madame Yvette CARASENA, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Isabelle MONFORT à M. François CARRASSAN, Madame Corinne LOISEAU à Madame Josiane MAI, Madame Floriane MONTENAY à Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jacques POLITI à Madame Karine TROPINI, Monsieur Jean DONZEL à M. Michel PELLEGRINO, Madame Marie-Laure COLLIN à Monsieur Patrick COLLET

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 27 mars 2015

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Bien, mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je vais demander à Monsieur Christian BERTOLINO de bien vouloir procéder à l'appel.

Monsieur Christian BERTOLINO procède à l'appel.

Bien, merci beaucoup. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Julie LUCIANI, s'il n'y a pas d'opposition. Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Vous avez reçu le procès-verbal du 20 février 2015. Appelle-t-il de votre part des questions, des observations ?

Monsieur SEEMULLER ?

M. SEEMULLER : Oui, Monsieur le Maire, j'ai souhaité et j'ai adressé d'ailleurs à vous-même et à Monsieur BERTOLINO une modification sur la page 42 concernant une partie d'une intervention que j'ai faite qui était, je dirais, au regard de la lecture, un peu décalée par rapport au sens que je voulais donner aux mots. Alors, si vous pouvez la retenir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, la difficulté, Monsieur SEEMULLER, très simplement : vous vous rappelez qu'à un moment donné, certains étaient allés jusqu'à écouter les bandes pour vérifier l'orthodoxie du vocabulaire et de la pensée ; et à partir de là, nous avons pris la décision d'un traitement par sténotypie du Conseil Municipal, du mot à mot.

Alors, j'entends bien, et j'en ai fait l'expérience plusieurs fois, que parfois le langage oral a une traduction écrite qui ne convient pas. Mais nous ne nous permettons pas, plus, même quand cela apparaît nécessaire, de donner une dimension littéraire aux contributions.

Non, mais, Monsieur SEEMULLER, on a une règle, on en a une autre.

Donc, ce que je vous propose, c'est que votre pensée telle que vous souhaitez qu'elle soit retranscrite, nous la mettrons au compte rendu de ce Conseil Municipal comme une intervention. Mais on ne peut pas corriger le procès-verbal précédent. Autrement, on corrige tout. Et c'est-à-dire, on fait une relecture littéraire de l'ensemble des interventions. Ou on est au mot à mot, ou on est à l'interprétation et à la qualité littéraire. Mais on ne peut pas faire autrement. Donc, je vous propose que la totalité de l'intervention corrigée telle que vous la souhaitez soit inscrite au Conseil Municipal présent. C'est une intervention supplémentaire. Si vous en êtes d'accord.

M. SEEMULLER : Écoutez, on est sur des détails, entre parenthèses.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Eh bien oui !

M. SEEMULLER : Je comprends la question de fond.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pardon ?

M. SEEMULLER : Je comprends la question de fond que vous posez. On est sur des questions de détail. C'est une phrase qui fait – j'ai lu – à peu près sept lignes. Cela pourrait être Marcel PROUST, cela serait intéressant. Ce n'est pas du Marcel PROUST. Et en plus, on essaie de gagner en lisibilité parce que ces textes resteront et ils devront, eh bien, donner un sens à ce qu'on voulait vraiment dire. Donc, je vous ai fait une modification.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si vous voulez, il y avait deux modifications que vous avez demandées. Il y en a une que nous faisons, même si à l'audition et à la relecture, c'était une différence entre le « fruit » et le « prix ». Cela, OK, on corrige. Mais si on corrige 10 lignes – nous sommes 45 –, on peut corriger 450 lignes et refaire les interventions après.

Alors, bien entendu, je veux dire, votre expression est suffisamment claire pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre vous et moi.

Mais vous me permettez, compte tenu du fait que j'ai été amené à passer d'une solution à une autre, et donc avoir une sténotypiste – que je remercie pour son activité, ce qui nous permet d'ailleurs de faire des économies et d'avoir un compte rendu beaucoup plus rapide –, je ne peux pas revenir à la solution précédente. Donc, c'est pour cela que je vous propose la solution intermédiaire.

M. SEEMULLER : Ce que je vous propose, puisqu'on est en train...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en prie, Monsieur.

M. SEEMULLER :... puisqu'on négocie : est-ce que vous pouvez joindre, à ce moment-là, à ce compte rendu – c'est peut-être ce que vous disiez, d'ailleurs – le compte rendu précédent ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui.

M. SEEMULLER : Le fait qu'il y aurait un point.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout à fait.

M. SEEMULLER : On garderait la formule.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout à fait.

M. SEEMULLER : Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On joindra au compte rendu du Conseil Municipal que nous venons d'approuver un additif daté du Conseil Municipal suivant et que nous venons de corriger.

Je m'excuse, mais vous comprenez la difficulté. Autrement, je vais chaque fois corriger « cafoutchou », si vous voulez, etc.

Bien, merci beaucoup.

Donc, ces précisions apportées, est-ce qu'il y a d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets à votre voix, à vos suffrages. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Monsieur SEEMULLER a posé deux questions orales auxquelles il sera répondu à la fin de l'ordre du jour.

Je vous ai adressé également les décisions par délégation. Est-ce qu'elles entraînent des observations de votre part ? S'il n'y en a pas, je vous en remercie.

Je voudrais vous donner trois informations en ce début de Conseil, l'une administrative.

Je dois vous faire une information concernant ma décision de mettre fin au détachement de Monsieur Olivier MARGOUET, Administrateur Hors Classe sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services. Monsieur Olivier MARGOUET était détaché sur cet emploi depuis juillet 2014. Cette information est faite dans les conditions prévues à l'article 53 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Cette mesure prendra effet le premier jour du troisième mois, comme le dit le texte, suivant la présente information, c'est-à-dire le 1^{er} juillet 2015. Et nous aurons l'occasion, lors de la modification du tableau des effectifs, d'anticiper cette situation.

Deuxième information que je veux vous donner, elle concerne la propriété communale de Jausiers et de façon plus générale les propriétés communales de Jausiers, de La Vigie et de l'Olivastre. Pour clarifier ce que j'ai déjà clarifié dans la presse, mais ce qui va sans dire va mieux en le disant quatre fois : il n'a jamais été question, il n'est pas question de vendre Jausiers, l'Olivastre et La Vigie, même si certains s'amuse nt sur les réseaux sociaux – qui sont un lieu d'expérimentation original – à diffuser la mauvaise nouvelle. En revanche, il est de notre responsabilité de gestionnaires publics de nous interroger sur la bonne utilisation et l'amélioration de la fréquentation de ces trois structures. L'Olivastre, c'est très limité. La Vigie, c'est catastrophique. Et Jausiers, je vais en reparler. La Vigie, à titre d'exemple, c'est utilisé pour les centres aérés l'été et une fois par mois pour un déjeuner les neuf ou dix autres mois. Une propriété pareille, avec un minimum de réhabilitation, doit pouvoir être utilisée de façon plus performante et plus élargie pour la commune. Donc, nous avons ces réflexions de meilleure utilisation du patrimoine public.

Pour Jausiers, que les choses soient très simples puisque je sais l'attachement ancien et récent de certains pour Jausiers : Jausiers, nous avons une difficulté particulière. Cette difficulté, sur laquelle vous me permettrez de ne pas donner trop de détails, mais je me tiens à votre disposition de façon plus précise, nous avons été contraints de prendre un arrêté qui mettait fin aux fonctions de l'actuel gardien et de ce fait qui mettait également fin à la concession de logement dont il bénéficiait à ce titre. Nous l'avons fait pour des raisons de sécurité de façon générale, et de la difficulté à avoir des enfants à proximité du gardien. L'intéressé a formé un recours en annulation à l'encontre de cette décision, ainsi qu'un recours en référé. Par ordonnance du 20 mars 2015, le Tribunal Administratif de Toulon a rejeté sa requête en référé. Mais l'affaire n'étant pas jugée sur le fond, nous ne pouvons pas procéder à l'expulsion. Et dans ces conditions-là, nous avons pris la décision de substituer à Jausiers, pour cet été – ensuite, il y aura des arbitrages à faire –, des séjours organisés par l'ODEL ou la Fédération des Œuvres Laïques du Var, dans des conditions au moins comparables et bien entendu avec un coût pour les enfants et les familles qui ne sera pas supérieur. Mais je crois que c'est une décision qui a été prise en responsabilité. Et je me tiens bien sûr, en privé, à disposition de chacun pour indiquer le bien-fondé de cette décision.

Troisième élément que je voulais porter à votre attention, même si l'information est aujourd'hui sans doute relativement connue, c'est qu'un nouveau Directeur de l'hôpital d'Hyères a été nommé par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit de Monsieur PERROT, qui est également Directeur de l'hôpital de Sainte-Musse. Cette nomination, qui a été présentée au Conseil de Surveillance l'autre jour, donc en présence des syndicats et du corps médical, a reçu un bon accueil, pour ne pas dire un très bon accueil. Il y a, je l'espère, une mobilisation, une dynamique qui vont se créer. Sans interpréter sa pensée, nous avons tous été séduits par la stratégie que veut mettre en place Monsieur PERROT, qui est de dire : devant les problèmes financiers gigantesques que connaît l'hôpital d'Hyères, ce ne sont pas des coupes dans le personnel qui permettront de résoudre le problème, mais c'est une extension de son activité, de son attractivité et de sa dynamisation. Ce qui, je crois, est un point de départ extrêmement positif puisque nous avons tous la volonté de maintenir l'activité, le potentiel, le rayonnement de l'hôpital d'Hyères, et que, dans un souci bien sûr de complémentarité avec les hôpitaux voisins, c'est l'objectif qui est poursuivi. Mais c'est une décision importante. Je voulais donc ici vous la confirmer.

AFFAIRE N°1 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si vous voulez bien, on peut donc passer plus directement à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Et donc, le premier point concerne la modification du tableau des effectifs.

Vous savez que le tableau des effectifs, ce sont des postes théoriques qui permettent, en cas de besoin, de transfert, de mutation, de recrutement, d'avoir le poste administratif disponible pour pourvoir à la volonté qui est exprimée. C'est ce toilettage qui est régulièrement fait et que nous vous proposons aujourd'hui, avec un point particulier que je souligne et qui est lié à l'information que je vous ai donnée tout à l'heure. Vous observerez que le poste d'Administrateur Hors Classe sur les fonctions de Directeur Général des Services est supprimé à compter du 1^{er} juillet 2015, et qu'un poste de Directeur Général des Services sur le grade d'Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle est créé à cette même date puisqu'en effet, mon souhait, ma volonté, ma décision, c'est de pourvoir le poste de Directeur Général des Services par un employé communal qui est à l'intérieur de nos services et qui a toutes les qualités pour remplir cette mission.

De la même façon, le poste de D.G.A.S. sur le grade d'Administrateur Hors Classe qui avait été créé au Conseil Municipal le 16 mai 2014, car il s'agissait alors d'effectuer la transition sur le poste de D.G.S., mais qui a fait l'objet d'une mobilité externe, n'a dès à présent plus lieu d'être.

Voilà donc les observations que je voulais faire sur ce tableau des effectifs.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Je voulais dire à Monsieur SEEMULLER que j'attendais, mais on me l'a perdu, tout un ensemble d'informations que je souhaitais vous donner concernant l'organigramme et un ensemble de choses. Je voulais vous le donner avant. Et qu'on complétera par les effectifs des différents services quand vous le souhaiterez.

Madame, vous voulez vous exprimer ? Je vous en prie, Monsieur.

M. SEEMULLER : Madame TROPINI, peut-être.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en prie, Madame.

Mme TROPINI : Oui, merci Monsieur le Maire.

Notre groupe votera pour, mais nous avons une question en ce qui concerne le tableau des effectifs. Nous avons une question. Lorsque l'on tape « GIRAN » sur l'annuaire mail, il apparaît trois prénoms : le vôtre, donc tout va bien ; celui de votre fille, OK ; et un autre : Béatrice GIRAN. Donc, on aimerait savoir s'il y a un lien de parenté ou s'il s'agit d'un homonyme. Et puis, à ce moment-là, savoir à quel titre cette personne bénéficie de tels moyens publics.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, l'élégance de votre question n'aura échappé à personne. Mais cela permet, cela a un avantage : c'est la première fois qu'on entend votre voix !

Mme TROPINI : Ce n'est pas la dernière.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en remercie. Au niveau du Conseil Municipal, c'est une performance.

Une chose au moins très claire : j'ai deux portables, Madame. J'ai un portable professionnel qui est d'ailleurs un portable Assemblée Nationale – que j'ai bien sûr acheté à titre personnel – et j'ai un portable familial que je partage, puisque nous vivons en couple avec mon épouse. Et j'ai souhaité que le calendrier, l'agenda – qui, je vous le dis, sont relativement chargés – qui me sont transmis figurent sur les deux. J'ai donc demandé à ce qu'il puisse figurer sur les deux, avec une précision que j'ai demandée en amont : « Est-ce que cela a un coût ? ». Pas de coût. Le coût est nul. Et j'ai souhaité mettre le nom de mon épouse, ce qui peut éventuellement vous choquer, pour que personne ne puisse m'envoyer de mails sur ce numéro. Parce que s'il y avait deux Jean-Pierre GIRAN avec deux calendriers, je recevrais des mails et je ne les suivrais pas. Voilà l'explication.

Alors, si vous voulez que demain, sur mon second portable, je mette TROPINI, DUPONT, DURAND ou le nom d'un employé municipal, je le ferai. Mais soyez assurée qu'il n'y a pas de coût.

Mme TROPINI : C'est juste une question !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et je vous réponds. Mais la nature de la question justifie un peu, compte tenu de la pensée qui est la vôtre ou plutôt des arrière-pensées, la nature de ma réponse. Si vous souhaitez que je change de nom – cela ne sera pas le mien, ce sera toujours mon portable – je le ferai, mais je crois véritablement que ce serait un peu ridicule et humiliant.

J'ajoute, pour être complet, que lorsque je suis arrivé, aucun mobile n'a été acheté pour le personnel communal du Cabinet et pour les élus.

Mme TROPINI : Il n'y en avait pas avant non plus.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame, je n'aurai pas la cruauté de donner des noms. Donc, si vous voulez, je crois qu'il vaut mieux que vous mettiez entre parenthèses votre réponse. En tous les cas, en termes de tablettes et en termes de portables, ce que vous dites est faux. Donc, c'est tout. On en reste là. Et je vous ai donc répondu et je suis bien convaincu que vous êtes totalement satisfaite.

Monsieur SEEMULLER.

Oui, c'est vrai, je suis d'accord.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, je me permets d'intervenir sur ce tableau et je vous remercie, donc, de me transmettre l'information qu'on avait demandée, donc sur l'organigramme. Parce que bien entendu, c'est la clé du dispositif, à savoir les moyens humains qui sont mis au service des Hyérois pour accomplir ces missions.

Quand je lis votre tableau, je lis effectivement les emplois à durée indéterminée : 974. Quand je ramène cela à ce qu'ils étaient, je vois une variation de plus de 10 % en un an. C'est quand même une variation très significative. Donc, j'aurais aimé, sur ce point-là, avoir une explication, une première explication.

Un deuxième élément, qui est un élément de politique budgétaire et qui touche bien entendu à la masse salariale de la Ville, c'est-à-dire 45 % du budget. On parle de 45 millions d'euros qui représentent la moitié de la masse salariale. On a ici l'expression des contrats à durée indéterminée. On n'a pas l'expression des contrats à durée déterminée ou des autres emplois, ce qui nous permettrait de pouvoir avoir une visibilité du suivi, c'est-à-dire est-ce que c'est -10 % qui sont suivis aussi...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous écoute, Monsieur.

M. SEEMULLER : Vous me suivez ? Je vais ralentir un peu, non ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous écoute, Monsieur SEEMULLER. Allez-y, je vous écoute.

M. SEEMULLER : Je continue. Donc, la vraie question, c'est : au regard des contraintes budgétaires qui sont les nôtres et de l'effort que vous avez demandé aux uns et aux autres, est-ce qu'on est dans la ligne des objectifs que vous vous étiez fixés ? Et en particulier, je le vois sur les contrats à durée indéterminée. Est-ce qu'on va le voir aussi sur les autres contrats ?

Le troisième élément de réflexion, sur la mobilité. On a deux types de mobilités : des mobilités externes (on vient d'avoir l'expression avec le Directeur Général des Services, donc qui est venu et qui repart) ; est-ce qu'on a aussi des mobilités internes ? Et on n'en a pas l'ampleur. Et on ne distingue pas les mobilités internes et externes avec les retraites. Ce qui veut dire qu'on a un volume... comment dire... des éléments d'analyse qui ne sont pas précis, sur des sujets qui le sont. Et je rappelle que dans la discussion qu'on avait eue, on s'était posé la question en termes d'optimisation : « Est-ce que la retraite peut être un moyen aussi pour essayer de faire bouger tout en n'augmentant pas la masse ? ». Et je m'aperçois que les chiffres de retraite sont plus importants que ceux qui étaient prévus.

Voilà un certain nombre de questions que je souhaitais vous poser. C'est dans l'intérêt général. C'est 50 % du budget.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, je sais que vous n'intervenez que dans l'intérêt général et je vais vous répondre.

M. SEEMULLER : Je vous remercie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, sur la mobilité, vous savez que dans toute commune, il y a des réunions de mobilité au moins trimestrielles parce qu'il y a des ajustements de poste à poste. Quand on vous donnera le tableau des effectifs des services, vous aurez au moins l'effectif des services.

Vous disiez : « Est-ce que vous êtes dans la ligne ? ». On fait mieux que la ligne. Je vais donc vous donner très précisément pour les titulaires, pour les non-titulaires, les effectifs. En mars 2014, 1 041 titulaires ou stagiaires à vocation de devenir titulaires étaient présents dans la commune. En décembre 2014, 1 025. 16 de moins. En janvier 2015, 1 033. Mais il faut préciser une chose : dans les 1033, il y a 10 agents qui ont été transférés du C.C.A.S. à la commune. C'est-à-dire que si on fait le total de l'évolution entre mars 2014 et février 2015, c'est - 8 agents constatés, mais l'équivalent de - 18 agents pour le coût net du budget communal. Parce que les agents qui ont été transférés du C.C.A.S., cela vaut une réduction de la subvention que nous donnons au C.C.A.S.. Parce qu'il faut bien voir, quand il y a transfert interne C.C.A.S. - Mairie, s'il y a des agents qui viennent chez nous, la subvention que nous donnons au C.C.A.S. baisse d'autant. Donc, je répète : pour les titulaires, cela donne - 8 en effectifs et - 18 en équivalent coût.

Pour les non-titulaires sur emplois permanents, il y en avait 24 en 2014. Il y en a aujourd'hui 70. Mais dans les 70, il y a 50 agents du S.E.L. qui ont été transférés, c'est-à-dire que l'évolution en termes de coût net du budget communal est de - 4. Parce que bien entendu, quand on transfère du C.C.A.S. vers la commune et qu'on baisse simultanément la subvention, il y a cette compensation.

Au total, sur l'ensemble titulaires et non-titulaires, en termes d'effectifs stricts, nous serions à une augmentation de 38, mais si on tient compte de tous les transferts qui ont été faits du C.C.A.S. vers nous, à une diminution de 22. Donc, si vous voulez, c'est une évolution qui paraît très favorable. Là, nous sommes en février 2015. Il va de soi que tout ce qui est programmé pour 2015 fait que nous pouvons considérer d'ores et déjà que les départs en retraite seront plus nombreux que les compensations nécessaires. Donc, il y a – et je remercie les services parce que c'est un effort quotidien que je leur demande – une évolution très favorable.

Sur les emplois saisonniers, qui sont aussi, au-delà des titulaires et des non-titulaires, un élément de coût important, je vous donne à peu près les chiffres :

- en nombre de mois, 2011 (ceux-là sont en nombre de mois) : 458 mois ;
- 2012 : 352 ;
- 2013 : 368 ;
- 2014 : 367.

La prévision en 2015 sera de l'ordre de 260, c'est-à-dire qu'il va y avoir une réduction aussi de la voilure sur les emplois saisonniers.

Donc, les trois éléments qui viennent alimenter les charges salariales sont tous les trois, en termes financiers, en diminution, même si apparemment le transfert des agents techniques du C.C.A.S. à la commune d'une part, et le transfert du S.E.L. d'autre part, donnent l'impression d'une légère augmentation d'effectifs.

Donc, je tiens bien entendu ces chiffres également à votre disposition.

Je crois que c'est une question capitale, comme on l'avait clairement définie. Nous ne pouvons passer que si nous tenons à peu près nos engagements de baisse des charges courantes – et cela, c'est un effort de restructuration et de mutualisation pour les services – et si nous maîtrisons la masse salariale, bien sûr tout en gardant le potentiel qui permet une approche qualitative. Et là, nous sommes également dans la bonne direction.

Voilà, Monsieur.

Madame ?

Mme ANFONSI : Oui, merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement vous demander si nous, élus, Conseillers Municipaux relégués, nous pourrions disposer du tableau des effectifs. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame, je réponds aux gens qui me posent des questions. Monsieur SEEMULLER me l'a posée. On a préparé la réponse. Je voulais lui donner et je réponds à la question. Vous le demandez. Vous n'êtes pas relégués, vous êtes délégués.

Mme ANFONSI : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, mais enfin, vous êtes déléguée par quelqu'un pour poser la question. En d'autres termes, vous aurez les réponses. Il n'y a pas de problème.

Vous savez, c'est une commune transparente. Peut-être qu'il faut s'y habituer, mais elle est transparente.

Alors, point suivant de l'ordre du jour.

M. COLLET : Monsieur le Maire !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur COLLET !

M. COLLET : Oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cher ami !

M. COLLET : Cher ami ! Cher collègue ! Monsieur le Maire.

Non, très rapidement, je considère que nous aussi, nous serons destinataires.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais enfin !

M. COLLET : C'était tout.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais c'était un point de détail. Mais vous avez eu raison d'en parler.

M. COLLET : Oh ! J'avoue que là, il fallait la trouver ! Vous allez faire mieux que Monsieur BOURDIN.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pardon ?

M. COLLET : Vous allez faire mieux que Monsieur BOURDIN.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne connais pas Monsieur BOURDIN.

M. COLLET : Je crois que vous êtes promis à un bel avenir.

(On indique à Monsieur le Député-Maire que Monsieur BOURDIN est journaliste.)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne connais pas. Mais je ne suis pas journaliste.

Sur la modification du tableau des effectifs, je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER - Mme DEL PERUGIA**

AFFAIRE N°2 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Fixation des indemnités de fonction des élus - Modification

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Point 2 de l'ordre du jour : Direction des Ressources Humaines - Fixation des indemnités de fonction des élus.

Je m'excuse d'avoir à y revenir, mais quand nous avons voulu rétablir l'Histoire, les services l'ont rétablie de telle façon qu'il manquait beaucoup. Puisque, vous le savez, nous avons souhaité que Madame PARENT, qui est Vice-Présidente du C.C.A.S., c'est-à-dire Présidente du C.C.A.S., ait comme tous ses prédécesseurs une indemnité identique à celle des Adjoints. Et comme nous avons dû revenir sur une délibération du C.C.A.S., lorsque nous avons amendé en Conseil Municipal, au lieu de l'indemnité des Adjoints, il y avait 400 ou 500 euros de plus.

Donc, nous proposons cette modification. Cela ne modifie pas l'enveloppe. Cela modifie simplement l'indemnité du Maire d'un montant identique, l'augmentation de Madame PARENT et la réduction de l'indemnité du Maire. Ce n'est pas grandiose, mais je voulais quand même rappeler les conséquences.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je vous en prie, Monsieur KBAIER.

M. KBAIER : Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération amène quand même deux réflexions. La première, c'est de savoir pourquoi nous n'avons pas d'emblée et définitivement réajusté cette indemnité le 12 septembre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le 12 septembre. Parce qu'il y a eu une erreur de l'administration.

M. KBAIER : D'accord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et je la prends à mon compte. Mais en tous les cas, dans les calculs qu'ils ont faits, je leur avais demandé que cela arrive net à l'indemnité d'élu. Je n'ai pas fait attention, si vous voulez, dans la délibération. Et puis, on m'a dit un jour : « Il y a 400 ou 500 euros de moins ». Donc, cela m'a fait un drôle d'effet.

M. KBAIER : Et la deuxième, c'est de savoir si ce n'est pas en contradiction, si vous voulez, avec votre volonté de faire des économies en baissant les indemnités des élus, et en vous rappelant que nous...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si vous voulez...

M. KBAIER : Pardon, je n'ai pas fini.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur KBAIER, vous m'êtes sympathique. C'est pour cela que cela m'ennuie que vous interveniez de cette façon-là. Parce que vous avez commis une première faute en réunion du C.C.A.S., c'est-à-dire vous avez fait changer une délibération qui était la reprise d'une délibération de Monsieur RITONDALE.

Pardon ?

M. KBAIER : Je n'avais pas voté.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Qui était la reprise d'une délibération de Monsieur RITONDALE, d'une délibération de Monsieur POLITI. Nous l'avons reprise mécaniquement. Et alors que tous les anciens Vice-Présidents du C.C.A.S. en avaient bénéficié, vous avez alimenté la Préfecture pour dire que cela n'était pas convenable. Nous n'en avons pas conscience. Nous faisons confiance à ceux qui nous avaient précédés. Et donc, grâce à vous, nous avons dû redélibérer deux fois puisque bien entendu, si cela n'était pas possible au C.C.A.S., c'était possible en Mairie.

Quant à la deuxième partie de votre interrogation, quand on diminue de 30 à 40 % les indemnités de tous les élus par rapport à tout ce qui a précédé, je trouve que pour les 400 euros ou 300 euros de Madame PARENT, c'est terrible.

M. KBAIER : On ne remet pas cela en cause. Au contraire ! Mais 40 % pour les élus de la majorité et 60 % pour les élus de l'opposition.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez raison. Il m'arrive parfois de penser que si c'était 0, ce serait aussi bien !

M. KBAIER : Par contre, en fonction du travail qui est fait par cette délégation dirigée par Marie-Hélène PARENT, notre groupe votera pour.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien ! C'est dommage qu'il y ait eu ces commentaires, mais ce n'est pas grave. En tous les cas, merci pour votre vote.

Madame ANFONSI.

Mme ANFONSI : Oui, je voudrais simplement revenir sur une délibération antérieure. Les 200 euros qui vous étaient donnés quand vous étiez dans l'opposition, c'était du fait de Monsieur POLITI. Monsieur RITONDALE ne le faisait pas. Voilà, c'est tout.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, cela, je veux dire, la majorité avait des indemnités suffisantes pour que ce geste soit également fait pour l'opposition. Mais c'était Monsieur POLITI, ce n'était pas Monsieur RITONDALE.

Mme ANFONSI : C'est pour l'anecdote.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, non, mais c'est pour l'Histoire.

Mme ANFONSI : Vous permettez ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : D'accord.

Mme ANFONSI : C'est pour l'anecdote.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en prie.

Mme ANFONSI : C'est pour l'anecdote. C'est simplement pour dire que vous en avez, vous, bénéficié, comme les autres élus de l'opposition, pendant six ans et c'était du fait de Monsieur POLITI.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Eh bien, pour vous dire la vérité, Madame, d'abord si votre mémoire est exacte, au début je les ai refusées. Et puis, mon esprit de lucre a parlé et je les ai acceptées. C'est terrible.

Mais ceci étant, se permettre cette remarque quand tous les Maires et Adjoints avaient 40 % de plus, chacun jugera.

Pour le reste, ce que je voudrais dire très clairement, c'est qu'il y a assez peu de communes, pour ne pas dire très peu de communes, dans lesquelles, d'abord, tous les Conseillers Municipaux de la majorité sont délégués. C'est très rare. Bien sûr, tous ceux qui sont délégués ici, hier et avant-hier, le justifiaient. Mais entre nous, c'est très rare. Et très, très peu où les Conseillers Municipaux d'opposition ont une indemnité. Et c'est vrai que l'innovation qui avait été faite, je la respecte dans des conditions...

Néanmoins, vous savez aussi calculer l'absolu et le relatif. Quand vous avez une baisse de 60 %, c'est peut-être 80 euros. Quand il y a une baisse de 40 %, c'est 200 ou 300 euros. Voilà, c'est tout.

Mme ANFONSI : Juste pour vous dire : ce n'est pas sur le fait, je reviens simplement pour remettre un truc...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame, l'Histoire en tiendra compte. La sténotypiste aussi !

Mme ANFONSI : D'accord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en prie, Madame.

Oui, on a voté ? Ah non ! Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Dernier point. Notre point de vue, c'est de se dire que vous venez de créer un 14^e Adjoint. On se dit les choses entre nous.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais il y a toujours eu...

M. SEEMULLER : Non, mais si je peux me permettre de continuer. Merci.

On est dans une organisation qui a été prévue par la loi qui fait qu'on a droit à 13 Adjoints, que ces Adjoints sont rémunérés comme tels, et ensuite on a des délégués. Vous souhaitez avoir un 14^e Adjoint, c'est votre choix. Je regrette que Madame PARENT ne soit pas Adjointe, d'ailleurs, depuis le début parce qu'au vu du travail qu'elle fait et de la qualité de la personne, cela aurait été une bonne chose. Vous le faites en deux temps par ailleurs. C'est votre choix. Nous le respectons, mais nous ne le partageons pas. Donc, on s'abstiendra.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, abstenez-vous.

Madame PARENT, vous ne voterez pas. Bien entendu, elle ne participe pas au vote.

BALZAC pourrait écrire un roman !

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Très bien. Les économes s'abstiennent.

ADOPTÉE par 39 VOIX

**5 ABSTENTIONS : Mme Yvette CARASENA, Mme Marie-Laure COLLIN,
M. Patrick COLLET, M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°3 - COMMANDE PUBLIQUE - ÉDUCATION - RESTAURATION
COLLECTIVE - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2019 – Procédure
adaptée**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Troisième délibération : Marché à bons de commande - Éducation - Restauration collective. Madame MARINO.

Mme MARINO : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des observations ? Madame, je vous en prie.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, nous sommes désolés parce qu'il y avait une étude qui a été faite par Coline RAFER LANTERI pour un retour en régie à propos de la restauration collective. Cette étude, je suppose qu'elle était intéressante. Je crois qu'il lui aurait tenu à cœur que cela aboutisse. Et là, on est reparti pour une délégation de service public. Donc, on est franchement désolé.

D'abord, parce que la reprise en régie aurait permis une meilleure qualité sur le travail des menus, de la diététique. Ensuite, cela aurait pu permettre de développer les circuits courts auxquels nous tenons tous. Et là, on repart sur un marché. En plus, vous nous proposez jusqu'à 2019, donc autant dire tout le mandat. Ce qui veut dire que sous votre mandat, eh bien, il n'y aura pas de reprise en régie. Et très franchement, vu le travail qui a été fait auparavant, vu l'étude que la commune a déjà financée, nous aurions pu nous attendre à une autre évolution.

Notre proposition, c'est peut-être qu'effectivement, c'est beaucoup parce qu'il y a trois lots. Mais pourquoi ne pas commencer par les crèches, par exemple ? Pour essayer au moins de faire quelque chose dans ce sens-là. Et puis après, l'étendre aux écoles, voire aux personnes âgées. Mais au moins que les choses bougent. Et là, on est reparti dans du conservatisme. Cela ne bouge pas. Et très franchement, nous en sommes désolés.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? S'il n'y a pas d'autre observation, je vous réponds.

D'abord, le marché est dénonçable chaque année. Ce n'est pas fait pour être dénoncé chaque année, mais il peut être dénoncé chaque année sans aucune autre forme de procès. Donc, 2019 est un horizon maximum.

La seconde chose, c'est qu'il n'y a pas de conservatisme, bien au contraire. Si vous avez bien observé, on lance un appel d'offres sur l'ensemble de la restauration commune/C.C.A.S. pour une raison simple, c'est que ce sont les mêmes prestations dans beaucoup de cas, et cela permet d'essayer d'avoir des conditions de prix qui sont inférieures et donc une économie pour la commune.

J'ajoute que beaucoup de communes, notamment par exemple la Ville de Toulon, fonctionnent dans ces conditions-là, et nous avons vérifié qu'ils étaient très satisfaits. J'ajoute enfin que cette proposition émane d'une analyse longue d'expertises, y compris sur la cuisine centrale, et des propositions de nos services.

La mémoire de Madame RAFER, très honnêtement – je parle sous le contrôle de François CARRASSAN – tout le monde l'a présente à l'esprit. Et en son temps, sans doute que sa démarche était positive. Aujourd'hui, tous les éléments que nous avons retenus nous conduisent à aller dans cette direction.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Eh bien, nous allons passer, au vote pour lancer cet appel d'offres et m'y autoriser. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ? J'avais cru que vous votiez pour. Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE par 40 VOIX
3 ABSTENTIONS : Mme Yvette CARASENA, Mme Marie-Laure COLLIN,
M. Patrick COLLET
2 CONTRE : M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N°4 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du
Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux
Année scolaire 2014/2015

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Point 4 de l'ordre du jour : Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux - Année scolaire 2014/2015. Monsieur ROUX.

M. ROUX : Merci Monsieur le Maire. Vous avez tout dit. C'est une convention que nous passons chaque année avec la Région.

On vous propose aujourd'hui d'adopter cette convention qui définit les modalités de calcul et de versement de la participation financière de la Région pour l'utilisation de nos équipements sportifs.

Le barème horaire régional est toujours fixé à 18,66 euros par heure d'utilisation pour les stades, 13,99 euros par heure pour les gymnases et 77,74 euros par heure pour la piscine, ce qui fixe donc la participation régionale totale pour 2015 à 71 147,21 euros.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas de question(s) ?

Qui est pour ? Je vous remercie de votre unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°5 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée et site d'Olbia - Convention de partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles - PACA - Service Régional de l'Archéologie pour la numérisation des archives de fouilles de Jacques COUPRY – Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Musée et site d'Olbia - Convention de partenariat avec la DRAC - PACA. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous invite tous, demain, à l'ouverture de la saison du site archéologique d'Olbia. Il y aura une surprise en matière de signalétique. Et je suis heureux que cette ouverture de la saison se fasse un samedi 4 avril parce que la nuit qui suivra est la nuit de la chouette. Et la chouette, c'est le symbole de la déesse Athéna, qui est devenue Minerve chez les Romains. Mais cette déesse, c'était la déesse de la sagesse. Et la chouette, pourquoi est-elle ainsi l'emblème de la sagesse ? Parce qu'elle prend son envol à la tombée du jour et que c'est seulement à la tombée du jour qu'on peut penser le jour qui fut. Et c'est la tâche de la philosophie à laquelle je suis attaché.

On va proposer à votre vote une convention entre la Ville et le Service Régional de l'Archéologie, autrement dit la DRAC. C'est très simple. Il s'agit de mettre en harmonie le site d'Olbia lui-même, géographiquement situé, et la documentation qui s'y rapporte, notamment pour les années 1956-1972, quand Jacques COUPRY a découvert ce qui allait faire de ce site un site prestigieux – la documentation qui, elle, est toujours conservée au SRA (au Site Régional de l'Archéologie). Donc, le produit des fouilles est à Olbia et la documentation est à Aix., il y a quelque chose qui cloche et, on veut au moins ramener une copie de cette documentation à Hyères, sur le site d'Olbia et dans cette maison que nous avons inaugurée avec le Maire en septembre dernier, pendant les Journées du Patrimoine, l'ancienne maison du gardien qui est devenue un centre de conservation et d'étude.

Avec cette convention signée, une copie de toute la documentation relative aux produits des fouilles pourra venir à Hyères et servir aux chercheurs qui fréquentent ce site et participent à sa réputation.

Merci d'autoriser le Maire à voter cette convention dont vous avez eu le texte.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, est-ce qu'il y a des questions ? Si tel n'est pas le cas, est-ce qu'il y a des oppositions ? Oui, Monsieur PELLEGRINO ?

M. PELLEGRINO : Non, c'était simplement un petit commentaire, Monsieur le Maire. C'est avec un grand plaisir que nous avons vu l'inauguration de cette maison du gardien. Et nous avons eu assez de mal pour expulser le gardien, nous, de notre temps, et pour enfin avoir la possibilité d'en faire ce que nous en avons fait, c'est-à-dire une maison pour recueillir tout le patrimoine et le contenu de tout ce qui concerne Olbia. Nous voterons pour, bien évidemment. Mais nous y avons travaillé et nous sommes très heureux de cet état de fait. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie beaucoup.

Je ne sais pas si j'ai mis aux voix. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°6 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : N°6 : Convention Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention à l'État. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Dans le cadre de ce label « Ville d'art et d'histoire », la Ville peut demander des subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur certaines opérations qui sont prévues par le label.

Le salaire de l'animateur et du patrimoine peut être payé par moitié par l'État. L'État peut participer aux Journées Européennes du Patrimoine, à la signalétique patrimoniale, et à tout un ensemble de communications.

Le montant de ces opérations est de 78 600 euros et nous allons pouvoir demander à l'État une subvention de 35 300 euros :

- La moitié du salaire de l'animateur du patrimoine que nous avons recruté, ce qui n'avait pas été fait précédemment. C'était un paradoxe que nous avons récemment souligné. La moitié, donc, du salaire de l'animateur du patrimoine ;
- Une participation pour les Journées Européennes du Patrimoine de 30 %. Elles sont évaluées à 10 000, on demande 3 000 ;
- Une participation pour la signalétique patrimoniale : 50 %. Elles sont évaluées à 4 000, nous demandons 2 000 ;
- Et une participation pour la communication de 30 %. Elles sont évaluées à 10 000, nous demandons 3 000.

C'est assez simple. C'est un juste retour des choses de l'État, qui nous encourage à suivre les chemins qu'il invite à parcourir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y a pas d'observation, je soumetts à votre vote. Pas d'abstention(s) ? Pas de vote(s) contre ? Merci de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°7 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles - État des frais de transport et de séjour - Année 2014

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Collaborateurs exceptionnels bénévoles - État des frais de transport et de séjour - Année 2014. Monsieur CARRASSAN.

M. CARRASSAN : Pas exceptionnels, Monsieur le Maire. Occasionnels.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai dit exceptionnels ?

M. CARRASSAN : Cela peut être exceptionnel, cela dit.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est aussi bien d'ailleurs !

M. CARRASSAN : Oui !

Écoutez, cette notion de collaborateur occasionnel bénévole, je l'ai instituée, avec l'appui du Maire de l'époque, vers 1996, il y a donc quelques années. Elle peut servir à des opérations sur lesquelles la Ville d'Hyères s'engage.

Un collaborateur occasionnel, évidemment c'est un collaborateur qui intervient à l'occasion. Et bénévole, cela veut dire qu'il n'est pas venu pour l'appât du gain, mais pour le plaisir de participer à un beau geste. Cela peut être un conférencier, cela peut être, etc., un animateur.

Quand il y a un tel collaborateur qui fait don de sa prestation, la Ville participe à ses frais de déplacement, d'hébergement, éventuellement de restauration.

Cela ne donne pas lieu à vote, je crois.

Il est d'usage de dire au Conseil Municipal combien on a dépensé pour ce type de collaborateur dans l'année précédente. En 2014, nous avons dépensé – c'est assez modeste – 1 482,04 euros.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien.

M. CARRASSAN : Une communication.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : OK. Merci.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE

AFFAIRE N°8 - COMMERCE - FÊTE DES TROIS PLACES - Exonération des droits de place à l'occasion de la 1ère édition 2015

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Commerce - Fête des Trois Places - Exonération des droits de place à l'occasion de la 1^{ère} édition 2015. Madame RITONDALE.

Mme RITONDALE : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien. Est-ce qu'il y a des observations ? C'est une bonne idée, que nous devons à Chantal PORTUESE, qu'on va essayer de mettre en œuvre. Et pour le lancement au moins, je crois qu'il faut prendre cette initiative que vous décrivez, Madame RITONDALE.

S'il n'y a pas d'observation, je considère que c'est approuvé à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°9 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine Public Communal. Service public pour des activités de plagiste - Emplacement situé 1550 Boulevard de la Marine- Choix du délégataire - Autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de délégation

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Gestion financière et domaniale - Domaine public communal - Service public pour des activités de plagiste - Emplacement situé 1550 Boulevard de la Marine - Choix du délégataire. Madame Lucette RITONDALE.

Mme RITONDALE : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ?

M. FELTEN : Oui, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur FELTEN, je vous en prie.

M. FELTEN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ma qualité de membre de la Commission de cette DSP, nous avons eu avec mes collègues de la majorité et de l'opposition à nous prononcer tout au long de cette procédure, dans la plus grande confidentialité, sur un certain nombre de pièces composant les différents dossiers des candidats.

Ainsi, conformément à l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, plusieurs réunions ont été nécessaires à cette Commission ainsi constituée pour dépouiller, étudier, comparer, questionner et, enfin, classer les différentes offres des soumissionnaires.

Nous avons toujours veillé, au sein de cette Commission, à ce que la plus totale impartialité permette de retenir in fine le meilleur des candidats pour l'exploitation de cet établissement situé sur un des plus beaux sites de notre commune.

Or, à notre grande surprise, trois faits nouveaux portés récemment à notre connaissance tendent à démontrer que notre information au sein de la Commission de DSP n'a pas été sincère et complète. L'avis de la Commission vous a été remis, alors que certains éléments essentiels auraient dû nous être présentés et étudiés collégalement.

Vous nous permettez, dans ces conditions, de vous poser trois questions qui nous semblent incontournables à ce stade.

Première question : pourriez-vous nous indiquer si vous avez déjeuné ou dîné avec l'un ou les différents pétitionnaires de la DSP ou leurs préposés peu de temps avant le lancement de l'appel d'offres ou durant le travail de la Commission ?

Deuxième question : saviez-vous, une fois les différents pétitionnaires connus, que l'un d'entre eux, qui a été titulaire d'une licence IV d'un débit de boissons sur Hyères, s'est vu notifier par le Préfet au cours des dernières années une fermeture administrative de plusieurs mois sur notre commune pour des faits répréhensibles, le contraignant à s'installer en dehors du territoire communal pour poursuivre son activité ? Pour ma part, je viens de le découvrir.

Le nom du futur délégataire circule depuis quelques semaines – et ce sera ma troisième question – dans les conversations sur la voie publique, alors qu'à ce stade la procédure exige une confidentialité absolue. Comment expliquez-vous cela ?

Il ne s'agit pas, dans notre démarche, d'empêcher la mise en œuvre d'une DSP, si importante soit-elle. Mais simplement de signaler aux membres de ce Conseil Municipal des anomalies susceptibles d'entraîner des recours irréversibles.

En conséquence, notre groupe ne votera pas cette délibération et en demande le retrait immédiat pour vice de forme dans la conduite de la procédure, le dossier ne faisant pas apparaître certains éléments essentiels qui auraient dû être nécessairement portés à la connaissance des membres de la Commission. Vous comprendrez ainsi que notre groupe attache la plus grande importance à la transparence, justement, Monsieur le Maire, pour ne pas exposer inutilement la commune à un long contentieux et coûteux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, oui.

C'est un sujet très sérieux. Ce que je viens d'entendre est grave. Nous devons peut-être prendre un peu de temps pour savoir les raisons qui ont conduit, en tout cas, à nous soumettre cette délibération.

Je rappellerai que pour nous, on peut développer effectivement plusieurs types de commerces, mais lorsqu'on touche à la délégation de service public et qu'on entre dans le cadre d'une responsabilité publique, puisque soumise au contrat, on se doit de le faire dans un certain type de rigueur, d'éthique et de transparence.

Suite aux informations qui vous ont été données, j'ai regardé moi aussi, effectivement, la nature de la société, qui est créée très récemment. Je n'ai pas eu et je ne suis pas membre de la Commission, donc j'ai regardé rapidement les informations, qui m'ont paru, pour le moment en tout cas, pas complètes. Et notamment sur la question des investissements, à savoir quel était le montant des investissements qui avaient été prévus ? Quel est le projet de développement qui avait été prévu pour cette DSP au regard des deux candidats ? Quelles sont les garanties qui ont été offertes, notamment en termes d'expérience de gestion de ce type d'établissement ?

Je rappelle que nous sommes dans un cadre qui est un cadre de la Charte du Parc National, que les commerces et les activités doivent se soumettre, et j'espère se soumettront, au label, et donc à une certaine exigence. Est-ce que dans le cadre de l'appel d'offres, on a retenu les engagements des uns et des autres dans ce sens-là ? On est sur un site extrêmement sensible, très visible, au sortir de l'aéroport.

Et enfin, sur la dernière dimension, je souhaite que compte tenu de ce qui a été dit, soit on retire la délibération ; soit on soumette l'assemblée à un vote à bulletin secret.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pourquoi ? Vous n'osez pas dire publiquement ce que vous pensez ?

M. SEEMULLER : Je vote contre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah mais écoutez, vous votez contre ! Mais je croyais que vous aviez honte.

Monsieur COLLET.

M. COLLET : Oui, Monsieur le Maire, écoutez...

M. SEEMULLER :... permettre de vous demander de ne pas juger.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Demander un vote à bulletin secret, c'est faire porter la suspicion sur les personnes. Cela me paraît scandaleux !

M. SEEMULLER : Cela fait partie des règles de notre assemblée et je ne vois pas en quoi c'est scandaleux d'appliquer les règles de notre assemblée ! Je pense que c'est vous !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, Monsieur, ne levez pas le ton !

M. SEEMULLER : Je vous en prie. Vous me mettez en cause. Cela veut dire quoi ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non. Écoutez, je vous répondrai après.

M. SEEMULLER : Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais vous vous associez à des tentatives de diffamation. Vous serez aussi dans le coup.

M. SEEMULLER : Je n'apprécie pas. Je note !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Arrêtez avec cet air supérieur et regardez plutôt les résultats !

M. COLLET : Oui, Monsieur le Maire, écoutez, nous sommes un petit peu aussi ennuyés sur cette délibération. Il est vrai, nous ne faisons pas partie non plus de cette Commission. Pour autant, nous avons étudié le compte rendu, enfin le procès-verbal, enfin les procès-verbaux, qui, sur certains aspects, nous paraissent un petit peu opaques.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Lesquels ?

M. COLLET : On peut aussi s'interroger sur la pertinence ou le bien-fondé de ne pas retenir la candidature d'un délégataire sortant qui, à notre connaissance, n'aurait pas démerité, aurait même été au-delà de ce qu'on lui demandait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai. Vous avez raison. Très au-delà. Allez-y.

M. COLLET : Voilà un monsieur qui nourrit, d'après toujours nos informations, des projets toujours ambitieux, qui a peut-être considéré que cette mandature de six ans était un ballon d'essai et qu'il pouvait encore mieux se projeter dans l'avenir. Il a créé bien évidemment des emplois qu'il va peut-être aujourd'hui devoir se séparer, etc.

Je dirai tout simplement, de façon assez laconique, que c'est un dossier qui met mal à l'aise à certains égards. Chacun en fera son interprétation.

Et il est bien évident que nous voterons contre cette délibération et nous souhaiterions effectivement, éventuellement, une renégociation de ce dossier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, je vous remercie.

Je trouve tout cela totalement affligeant – je ne peux pas dire autre chose – dans la mesure où une procédure a été suivie par une Commission d'Appel d'Offres après rapport des services ; qu'une première réunion de la Commission avait déjà fait ce classement ; qu'à la demande de Monsieur DONZEL et de Monsieur FELTEN, des questions ont été posées ; et alors que la majorité de la Commission d'Appel d'Offres ne le souhaitait pas, j'ai souhaité poser ces questions et ce qu'on appelle négocier ; que la Commission s'est de nouveau réunie avec toutes les informations requises et bien sûr dans la confidentialité parce que cela paraît assez original de pouvoir penser que tel ne soit pas le cas ; et elle a confirmé ce jugement sans aucune observation, c'est-à-dire à l'unanimité.

Je rappelle quand même qu'une Commission d'Appel d'Offres ou d'Attribution de Délégation de Service Public, c'est quelque chose de sérieux et que tout ce qui peut être dit ici peut se retourner contre celui qui le dit. Tout cela est clair. Vous êtes tous au bord de la diffamation. Alors, bien sûr, avec des questions, des interrogations, des suspicions. On parle d'opacité. On fait peser le doute.

Je voudrais simplement répondre à un certain nombre de choses. « J'ai, dites-vous, très récemment dîné avec l'un et pris l'apéritif avec l'autre ». Cela vous pose un problème, Monsieur FELTEN ? Vous voulez que je précise celui avec qui j'ai pris l'apéritif, celui avec qui j'ai dîné ? D'abord, ce n'est pas vrai. Je n'ai jamais dîné ou pris l'apéritif avec l'un des deux. Mais nous sommes dans une commune où tout le monde se connaît, Monsieur FELTEN, même si vous, vous connaissez peu de monde. Je prends des gens qui sont dans vos rangs, dans les rangs de votre groupe, bien entendu qu'ils ont rencontré tous les candidats possibles. Je ne vois pas en quoi cela serait suspect. D'autant plus que si cela s'est produit, cela s'est produit et, à des époques qui étaient très loin d'un appel d'offres.

Vous me dites : « Fermeture administrative ». Je vous rappelle, et je vais y revenir longuement, qu'un jugement doit se faire sur le dossier, sur l'avenir, et justement ne pas tenir compte des éléments du passé. Et d'ailleurs, quand vous évoquez une fermeture administrative, ce n'est pas pour le candidat en question ; c'est pour le père de la candidate en question. C'est donc d'une très grande imprécision, sinon vulgarité.

Mais dans tous les cas, si vous voulez qu'on parle du passé – ce qui bien entendu ne doit pas être déterminant pour l'appel d'offres, uniquement l'avenir doit compter –, je vais en parler puisque vous m'y invitez.

Quant à la confidentialité, il y a eu une absence totale, pendant ces appels d'offres de tous les candidats y compris la société ULTIMO, et une présence médiatique absolument scandaleuse des partisans de Monsieur LE ROY et de lui-même sur tous les médias, qui ont été envahis et qui ont fait subir, puisque bien entendu ce n'était pas gratuit, une pression potentielle sur les membres des Commissions, ce qui d'ailleurs se traduit aujourd'hui.

Leur pression a marché. Vous êtes tous trois, que vous connaissiez ou non le dossier, dans une position originale, que vous l'ayez d'ailleurs voté ou non. Ici, on dit le contraire. Là, on ne l'a pas lu, mais on dit le contraire. Et là, on est sensible à ces attitudes qui rappellent certains moments, et je m'étonne que vous puissiez vous associer. C'est stupéfiant. La seule campagne d'influence, de pression, a été menée pendant des mois – et bien entendu je me suis quand même amusé, bien sûr, à ne jamais répondre, mais à collectionner – par Monsieur LE ROY et ses amis dans des conditions scandaleuses au moment d'un appel d'offres.

Pour le reste, je voudrais rappeler un certain nombre de choses. D'abord, dans le contrat de délégataire, je vous rappelle de quoi il s'agit. Il est stipulé page 2 « que la dépendance du domaine public communal est destinée uniquement [Vous me disiez : « Il allait bien au-delà ». Vous avez raison.] uniquement aux activités et services accessoires aux bains de mer et à l'exploitation d'un service de restauration légère ». Alors, bien entendu qu'il allait au-delà puisque, je vais y revenir, les services de sécurité, et notamment quand ils étaient dirigés par Monsieur FELTEN, ont multiplié un tel nombre de fois les interventions à des heures tellement originales pour la restauration légère ou les activités balnéaires que c'est bien la démonstration qu'il vaut mieux ne pas regarder le passé.

J'ajoute que, quand il y a manquement à une obligation – là, c'est à la page 12 – des contrats de concession, je vais vous la lire : « En cas d'inobservation par le délégataire d'une des obligations qui résulte de la délégation de service public, et après une mise en demeure, etc., la procédure de résiliation peut être engagée et on peut se substituer au délégataire aux frais de ce dernier en prélevant de plein droit en cas de besoin la somme nécessaire dans la garantie visée à l'article 11 ».

Alors, maintenant je vais vous donner les faits, puisque vous parlez du passé – ce qui normalement, et ce qui est le cas, n'a pas à influencer la décision.

Concernant les activités de l'ancien délégataire – maintenant on fait de l'Histoire, on n'est pas du tout dans la décision –, sur les cinq ans – Monsieur FELTEN connaît bien cela puisqu'il a exercé avec beaucoup de volonté ses fonctions –, on a 42 procès-verbaux de contravention ou de main courante. C'est sûrement, bien entendu, le record absolu de toutes les activités dans la commune. 42 pour nuisances nocturnes, tapage, bagarres, véhicules sur la plage, etc. C'est-à-dire que si d'aventure il y avait eu – et je ne mets pas en cause mon prédécesseur – une gestion rigoureuse de la délégation, elle aurait été bien entendu, les conditions n'étant pas satisfaites, annulée.

La deuxième chose que je voudrais dire, et là évidemment cela pouvait entraîner d'autres réflexions, c'est qu'en matière de satisfaction, on a un autre problème qui est le problème simplement bête et méchant du paiement de la redevance. Le paiement de la redevance n'a jamais eu lieu aux dates prévues. Et je peux même dire – je tiens bien entendu tous ces documents à la disposition de ceux qui se font des parangons de vertu – : en 2013, cela n'a pas été payé. Il a fallu attendre juin 2014, avec une insistance magistrale, pour que 2013 soit enfin acquittée.

Alors, si on me dit que cela allait plus loin, vous avez raison, Monsieur COLLET. Cela allait tellement loin qu'on n'a pas compris qu'il s'agissait d'activités balnéaires et qu'on a pensé que cela pouvait être une boîte de nuit en plein jour. Cela, cela ne me paraît pas, même si cela ne doit pas être pris en compte, un élément favorable pour la délibération. De la même façon, même si on propose une somme relativement élevée pour la redevance, relevez le paradoxe qu'elle n'a jamais été acquittée au moment où elle devait l'être et qu'il a fallu des lettres d'observations, il a fallu des mises en demeure, il a fallu des saisies ou des demandes de saisie pour que les choses puissent être régularisées. Alors, bien entendu, on aurait pu me dire : « Mais pourquoi vous avez fait régulariser ? ». C'est un reproche que je veux bien admettre. Mais il ne peut pas m'être adressé par ceux qui défendent l'intérêt communal.

Pour le reste, sur les investissements, moi aussi j'ai regardé le dossier. On me parle des investissements. Quand dans le premier document, les investissements très importants sont amortis en deux ans, cela défie les lois de l'économie. Quand vous avez dans le chiffre d'affaires, les années précédentes, 400 000 ; 450 000 ; 230 000 ; 450 000, il y a eu un tsunami sur la ville d'Hyères !

Alors, je ne veux pas parler du passé. Mais je vous demande de respecter les personnes, de respecter les candidats, de ne pas vous laisser noyer par une propagande qui est absolument invraisemblable compte tenu de la réalité des faits. Et vous me permettez de dire que tout cela me confirme dans l'intérêt, quand on a un minimum d'éthique, de délibérer.

Et puis, les gens feront ce qu'ils voudront. Et s'ils veulent faire un recours, qu'ils le fassent ! Mais alors on verra bien comment était tenue cette délégation de service public, à laquelle bien entendu j'ai demandé à veiller avec la plus grande orthodoxie. C'est pour cela que j'ai renégoциé, pouvant mettre en danger l'un ou l'autre des deux candidats. Et maintenant, on vient me dire : « On arrête tout parce qu'il y a 10 000 amis sur Facebook ». Mais vous plaisantez ! C'est cela la société ?! C'est cela la démocratie ?! La démocratie de quoi ? d'opinion ? de basses opinions ? Mais c'est un véritable scandale ! Vous êtes élus de la République. Vous n'êtes pas des représentants des médias. Alors, faites ce que vous voulez ! Mais chacun jugera et je souhaite que l'opinion soit juge. Parce que véritablement, la campagne diffamatoire qui a été menée et les phrases qui ont été prononcées ici qui sont au bord de la diffamation parce que, vous savez, on fait peser... On fait peser quoi ?!

Alors, je vous demande de délibérer et je n'ai aucun complexe à le faire. Je suis même fier de le faire après ce que je viens d'entendre ! Sur cette délégation de service public, je vous demande donc d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres, qui a classé la société ULTIMO.

Oui, Monsieur ?

M. FELTEN : Monsieur le Maire, écoutez, excusez-moi. Il ne faut pas vous emporter comme cela.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Écoutez, quand on m'insulte, cela ne me plaît pas.

M. FELTEN : Non, mais simplement, je voudrais vous dire : nous ne sommes pas sur les bancs d'une faculté, nous ne sommes pas vos élèves.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, écoutez, heureusement ! Ils sont meilleurs que vous !

M. FELTEN : Ensuite, j'ai un autre point à vous livrer. Effectivement, Monsieur FELTEN est arrivé sur Hyères en 2010. Monsieur FELTEN a peu d'amis à Hyères. Mais en tout cas, Monsieur FELTEN sélectionne ses amis en fonction de leur éthique. Excusez-moi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr ! Eh bien, écoutez, je vous laisse faire ! Il n'y a pas de problème.

M. FELTEN : Le troisième point : les remarques qui ont été faites portent sur la procédure...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Eh bien, j'ai répondu point par point à la procédure.

M. FELTEN : ... à ce qui a été étudié en Commission. Et la Commission a été, je dirais, mise à côté d'un certain nombre d'éléments.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Lesquels ?

M. FELTEN : Simplement, c'est ce que je dis au nom de la Commission. C'est tout.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Lesquels d'éléments ?

M. FELTEN : Je n'ai rien d'autre à dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous voyez, cela, c'est Vichy ! Lesquels d'éléments ne vous ont pas été communiqués ?

M. FELTEN : Ceux que vous venez de nous dire publiquement, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous n'avez pas à le savoir, Monsieur, parce que la décision de la... Et j'ai veillé au plan éthique au maximum à ce qu'aucun élément du passé ne puisse resurgir parce que – vous le verrez partout, sauf si vous méprisez le droit – la décision doit être prise sur un dossier concernant l'avenir et ne doit pas tenir compte du passé ! Autrement, je peux vous dire qu'il n'y aurait même pas eu débat !

Alors, écoutez, faites peser la suspicion et l'opprobre ! C'est une méthode qu'emploient certains. Elle classe ceux qui l'emploient.

Je vous demande de voter. Qui est pour l'attribution à la société ULTIMO ?

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, j'ai demandé un vote à bulletin secret.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, vote à bulletin secret. Il n'y a pas de problème ! Chacun se reconnaîtra. Faites un vote à bulletin secret.

Vous voyez, il faut qu'un tiers le demande, mais même si vous le demandez seul, je l'accorde. Mais vraiment, nous sommes au comble, véritablement, de ce qui me conduit à penser que parfois la politique, cela n'a pas beaucoup de dignité.

Oui, écoutez, ou vous mettez : « ULTIMO : oui », ou vous mettez « non ». Bien. Oui ou non, comme vous voulez. Ou rien. Oui à ce que je propose, société ULTIMO. Rien, si on s'abstient. Non, si on n'est pas d'accord. Oui, rien, non.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le résultat du vote à bulletin secret :

- 45 votants ;
- contre : 14 ;
- pour : 31.

L'attribution à la société ULTIMO est donc décidée.

**ADOPTÉE par 31 VOIX
14 CONTRE**

**AFFAIRE N°10 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Propriétés
Communales louées par bail emphytéotique et situées hors lotissement -
Modalités de vente aux emphytéotes - Modifications**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, on va continuer pendant ce temps. Délibération n° 10 : Propriétés communales louées par bail emphytéotique et situées hors lotissement.

Je tiens bien entendu la totalité des éléments à disposition de la presse. La totalité de tout ce qui a été fait, de toutes les délibérations, de l'accord unanime de la Commission, du passé si cela l'intéresse. Il y a tout qui est là. Et les modalités de paiement. Pour le reste, vous comprendrez qu'il paraît que, cela...

Sur les propriétés communales louées par bail emphytéotique, Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. ROUX : Des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°11 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - PROPRIÉTÉS COMMUNALES - Lieudit «la Vilette» - Cession de la propriété cadastrée CP n° 0191 à la société WELDOM - Autorisation de signature

M. ROUX : Monsieur OZENDA, gestion communale. Gestion foncière et domaniale - Propriétés Communales - Lieudit « la Vilette ».

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. ROUX : Monsieur SEEMULLER ?

M. SEEMULLER : Cela a fait l'objet, d'ailleurs, d'une discussion qu'on a eue lors du précédent Conseil, qui était l'étude qui a été demandée sur le quartier de la gare et qui visait justement à pouvoir percer sous les rails un deuxième tunnel, en tout cas un dégagement. On n'est pas très loin de cet espace foncier. Mais je pense que c'est trop tard, que l'affaire est faite. Sinon, c'était bien entendu la réserve, avant de signer ce document, de savoir si cette emprise foncière ne sera pas nécessaire à la Ville dans le cadre des prolongements d'études, c'est-à-dire la mise en place. C'était la question que je souhaitais poser.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : A priori, non. Mais bien entendu, votre observation est pertinente et il faut intégrer cela dans la réflexion qui est actuellement menée dans l'élaboration du plan que nous faisons sur la ZAC du Roubaud, dont je vous confirme que cela évolue positivement. Il faut bien sûr en tenir compte.

Bien, sur la délibération concernant la cession de la propriété cadastrée, je vous demande de voter. Qui est pour la cession ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez, Monsieur COLLET ? Vous êtes pour. Donc, deux abstentions. Merci beaucoup.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER - Mme DEL PERUGIA**

AFFAIRE N°12 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Rue Jean Bouin - Élargissement - Acquisition de la parcelle BS 50

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Gestion foncière, toujours. Élargissement - Rue Jean Bouin - Acquisition de parcelle. Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une opération qui permet une solution attendue depuis longtemps, et nous ne l'avons prise qu'après avoir la quasi-garantie d'avoir des preneurs pour la maison qui doit être vendue.

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°13 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Route de Giens -
Aménagement du rond-point des Campéoles - Vente au Département du VAR**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Route de Giens - Aménagement du rond-point des Campéoles - Vente au Département du Var.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°14 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Traverse Victor Basch -
Vente de terrain à la CAF du Var et constitution de servitude de passage
Parcelles AK 157 et 158**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Toujours gestion foncière et domaniale. Traverse Victor Basch - Vente de terrain à la CAF. Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'opposition(s) ? Pas d'abstention(s) ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°15 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - LA CAPTE- LOT n°196 -
M. CORONADO et Mme BELMON-MENGUAL - Avenant au bail emphytéotique
en augmentation de durée**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Gestion foncière et domaniale de La Capte - Un avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée. Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien. Délibération habituelle. Pas d'observation(s) ? Pas d'opposition(s) ? Pas d'abstention(s) ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°16 - SERVICE FONCIER - L 2241-1 et L1524-3 du Code
Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions
relatif à l'année 2014 et rapport spécial**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Gestion foncière et domaniale, toujours. C'est le bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2014. Il n'y a pas de vote et vous avez eu le document. Je pense qu'il n'y a pas de commentaire à faire puisque c'est une observation.

Oui, Monsieur SEEMULLER ?

M. SEEMULLER : Je saisis cette opportunité parce que les acquisitions, en particulier soit effectuées par Var Aménagement, soit par la collectivité, peuvent avoir leur importance dans la dynamisation notamment du commerce. On avait eu l'occasion d'en parler dans ce Conseil et vous avez une expérience dans ce domaine-là, mais je pense qu'il faut vraiment qu'on pousse un cri d'alarme sur la situation de nos commerces de centre-ville. Je suis effrayé, comme vous, et j'imagine comme chacun d'entre nous, de voir la situation de nos commerçants, de voir ces boutiques qui restent vides, ces boutiques qui ferment, de voir des situations d'une très grande précarité. Je pense qu'on est au cœur d'un vrai et grave sujet. Il y a à mon avis inadéquation entre le montant des baux et la capacité à développer un certain commerce, en tout cas à maintenir un certain commerce.

Donc, ma question est très simple : nous sommes en 2015, quelles sont les intentions de la collectivité, bien que cela représente un coût, dans ce domaine-là pour accompagner, pour soutenir, pour permettre d'installer des commerçants, des artisans dans des conditions financières qui ne les étranglent pas immédiatement ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie pour cette question. Il va de soi, quand il s'agit de transactions privées, nous ne pouvons pas être parties prenantes. Nous avons deux armes. Une arme, c'est le droit de préemption lorsqu'il y a une vente, à utiliser de façon attentive et très sélective puisqu'il a été utilisé à deux ou trois reprises depuis qu'il existe. Une fois de façon très positive. Cela concernait le magasin « L'Ensoleillado » pour le situer, à côté d'Excelsior. D'autres fois, de façon légitime. Je ne juge pas. Mais avec une énorme difficulté ensuite pour trouver preneur. À titre d'exemple, le magasin de l'avenue Gambetta, est actuellement loué de façon intérimaire par quelqu'un puisqu'il ne trouvait pas preneur. Il avait trouvé preneur, mais – je n'ai pas à le juger – la Municipalité précédente n'avait pas souhaité donner suite compte tenu de la nature du commerce. Et puis, il y a eu une troisième préemption, qui se situait avenue des Iles d'Or, où on a essayé de faire vivre à travers une galerie éphémère de très grande qualité. Mais bien que ce local soit de qualité, il est toujours là. Avec la difficulté pour nous de devoir au bout, je crois, de trois ans, sauf erreur, d'avoir la charge totale du foncier et du loyer. Donc, je crois qu'il faut l'exercer de façon vigilante.

La troisième arme, c'est ce qui concerne la vieille ville. Et là, nous avons lancé un programme très élaboré et très déterminé avec Var Habitat de revitalisation de la vieille ville, et ce programme avance très bien. J'aurai l'occasion de vous le présenter bientôt en détail. Mais d'ores et déjà, une vingtaine de commerces, en tous les cas de lieux où un commerce peut être établi, artisans d'art, sont maîtrisés. On devrait atteindre à peu près 35 fin 2016. Et il y a déjà des preneurs. Avec une volonté de notre part, c'est que, selon une modalité à définir – elle n'est pas encore arrêtée –, il y ait un avantage relatif important pour les personnes souhaitant s'installer dans un délai, sur une période de trois ans. On est en train d'y réfléchir pour ne pas créer, quand même, une iniquité totale avec ceux qui s'étaient installés spontanément, sans ces mesures dérogatoires. Mais ce qui me paraît très positif, c'est la capacité qu'a eue VAD à maîtriser et à contacter, et la demande d'artisans d'art, que simultanément ils poursuivent, qui va permettre sans doute d'ici un an d'avoir une vingtaine d'artisans d'art dans la vieille ville et peut-être quarante dans deux ans.

Et cela, je crois, puisqu'on ne peut pas, je dirais, être maître complètement du marché, qu'en tous les cas la volonté exprimée – je ne sais pas si on y arrivera – de redynamiser la place Clemenceau à travers un aménagement qui est une de nos priorités ; la Maison de l'Économie qui se confirme avec un pôle très attractif autour de la librairie Charlemagne notamment ; la réhabilitation en partie du Jardin Denis, d'une part ; et d'autre part, les artisans d'art dans la vieille ville, cela va permettre déjà peut-être de relancer. En tous les cas, c'est ce que j'espère.

Pour le reste, dès que l'Office du Commerce sera mis en place, sous l'autorité de Madame PORTUESE, nous passerons une convention avec un spécialiste de requalification commerciale parce qu'il y a peut-être davantage de possibilités si certains commerces sont regroupés ou si on a une personne qui a un carnet d'adresses et une compétence particulière que si nous intervenons peut-être sans avoir la même pertinence.

Mais c'est vraiment – vous avez raison de le souligner – une priorité absolue.

Le bilan des acquisitions, est-ce qu'il y a d'autres observations ? Il a donc été mis à votre disposition.

DÉLIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N°17 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - Installation de pré-enseignes commerciales sur la voie publique - Convention d'occupation du domaine public - Années 2015 à 2020 - Mise en concurrence - Attribution - Autorisation de signature

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Délibération n°17. Installation de pré-enseignes commerciales sur la voie publique - Convention d'occupation du domaine public - 2015-2020. Monsieur OZENDA.

M. OZENDA : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien. Est-ce qu'il y a des observations, des commentaires ? S'il n'y en a pas, on passe au vote. Pas d'abstention(s) ? Pas de vote(s) contre ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°18 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION JURIDIQUE - Marché d'assistance juridique et de représentation en justice - Marchés à bons de commande - Années 2015 à 2019 - Procédure adaptée - Article 30 du CMP

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : N°18. Direction juridique - Commande publique - Marché d'assistance juridique et de représentation en justice - Marchés à bons de commande. Monsieur CORNILEAU.

M. CORNILEAU : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien. Est-ce qu'il y a des observations ? Donc, je soumetts à votre vote. Pas de contre ? Pas d'abstention(s) ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°19 - URBANISME - Avenant n°1 à la convention de Projet Urbain
Partenarial concernant le projet de 8 logements sur la parcelle BY0213p
située Boulevard Frédéric Mistral**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Avenant n°1 à la convention de Projet Urbain Partenarial concernant le projet de 8 logements sur la parcelle BY0213p située Boulevard Frédéric Mistral. Monsieur CORNILEAU.

M. CORNILEAU : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, je vous remercie. C'est un transfert de droits et d'obligations entre deux sociétés. Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur SEEMULLER ?

M. SEEMULLER : Oui, de ce que je comprends, c'est un projet de 8 logements. C'est ça ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : 8 logements.

M. SEEMULLER : 8 logements. Est-ce qu'il a été prévu, mais je pense que ma collègue vous avait posé la question, dans ces logements qu'il y en ait au moins un qui puisse répondre aux critères de logements sociaux aidés ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne pense pas, mais on est sous le seuil requis.

Mme DEL PERUGIA : C'est ballot.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pardon ?

Mme DEL PERUGIA : C'est ballot.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, mais je le regrette, mais je n'étais pas à l'origine du permis. Mais en tous les cas, on est au-dessous du seuil requis.

M. SEEMULLER : Est-ce qu'on peut demander, en tout cas, à l'avenir d'être extrêmement vigilant sur la tension qu'on a ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Du mieux que l'on puisse, oui. Bien sûr.

M. CORNILEAU : Soyez assuré que nous le sommes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En tous les cas, nous avons reçu Monsieur le Préfet pour une longue réunion consacrée à l'urbanisme et aux logements sociaux. Et il a tenu à souligner l'effort qui était actuellement fait par la commune, et donc sa compréhension sur l'évolution nécessaire que nous mettons en œuvre, mais sur la nécessité de donner du temps au temps.

Bien, cette observation étant faite, est-ce qu'il y a d'autres observations ? Qui est pour ce transfert ? Qui s'abstient ? Abstentions. C'était sur le transfert, pas sur le contenu. D'accord. OK. C'était pour vous préciser, Madame. C'était sur le contenu et pas sur le transfert.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : M. SEEMULLER - Mme DEL PERUGIA

**AFFAIRE N°20 - ENVIRONNEMENT- Assistance à l'élaboration des plans Climat
Énergie Territoriaux de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence
Méditerranée et des communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer
et Hyères les Palmiers - Autorisation de signature**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien. Environnement - Assistance à l'élaboration des plans Climat Énergie Territoriaux de la Communauté d'Agglomération - Autorisation de signature. Monsieur BANES.

M. BANES : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des observations ? Madame DEL PERUGIA, je vous regardais !

Mme DEL PERUGIA : On m'attendait, Monsieur ! Sur cette délibération, Monsieur le Maire, on m'attendait effectivement.

Nous nous félicitons de la mise en route du plan Climat Énergie parce qu'aujourd'hui, le changement climatique, c'est une réalité qui ne fait plus débat, semblerait-il. De même que la responsabilité des activités humaines dans les émissions de gaz à effet de serre ne fait plus débat non plus. Nous allons avoir cette année la COP 21, qui va permettre de mesurer les enjeux, et nous espérons beaucoup que des avancées seront faites. Et je crois qu'il est important, pour nous tous, de permettre une meilleure appréhension de cette problématique. Et je dis ceci parce que lors de la Commission, quand nous avons parlé de cette délibération, un collègue a fait la réflexion qui m'a interpellée. La réflexion, c'était : « L'écologie, cela coûte cher ».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais cela rapporte gros.

Mme DEL PERUGIA : Je n'ai pas la répartie spontanée et très facile. Moi, il faut que je réfléchisse. Donc, je n'ai pas répondu sur le moment, mais ma réponse je vais la faire maintenant. Oui, l'écologie, cela peut coûter cher si on ne la prend pas en compte. L'élévation de la température, cela va coûter cher à l'agriculture. La hausse du niveau de la mer, cela va coûter cher, de par le recul du trait de côte et les déplacements des populations, cela va coûter cher aux sociétés concernées. L'augmentation de la fréquence des événements extrêmes, nous savons ici ce que cela veut dire. Cela va coûter cher aussi aux sociétés qui sont touchées, etc.

Donc, je pense que nous avons, en tant qu'élus, une très grande responsabilité et que la prise en charge politique de la question climatique est primordiale. D'abord, parce qu'il y a une solidarité nécessaire envers la planète. Personne n'y échappera. Et ensuite, il y a une nécessaire implication active de tous (élus, citoyens).

Je rappelle les enjeux. Pour limiter le réchauffement climatique à 2°C par rapport à la période préindustrielle, nous devons réaliser une réduction de 25 à 40 % des émissions des gaz à effet de serre d'ici 2020. 2020, c'est demain. Or, les plans Climat Énergie Territoriaux ont été instaurés en 2004. Nous sommes en 2015. Nous avons déjà perdu beaucoup de temps.

Quel est le rôle des collectivités locales, au centre des politiques climat ? Elles occupent une place centrale. D'abord, parce qu'elles ont la responsabilité directe sur des investissements à longue durée de vie que sont les bâtiments et les infrastructures de transport. Ces deux secteurs d'activité sont à l'origine des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre. Ensuite, les collectivités répartissent et organisent les activités sur le territoire à travers les décisions d'urbanisme et d'aménagement. Et ce sont des décisions structurantes et peu réversibles. De plus, les actions d'adaptation à conduire pour répondre au changement climatique déjà enclenché sont essentiellement d'ordre local (protection des populations contre les canicules et les inondations, et soutien aux personnes les plus vulnérables). Enfin, les collectivités locales sont en contact direct avec les citoyens, dont l'information et l'adhésion sont indispensables à une politique efficace.

Actuellement – c'est important, cela nous concerne –, les collectivités contribuent directement pour environ 12 % aux émissions nationales de gaz à effet de serre et elles agissent indirectement sur plus de 50 % de celles-ci à travers leurs politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat, de transport, d'approvisionnement énergétique.

Donc, réussir la lutte contre le changement climatique, cela nécessite l'implication de tous les acteurs, de la plus petite collectivité aux diverses instances de l'État, des différents services administratifs, à chaque acteur social ou associatif, de chaque entreprise à chaque citoyen.

Il ne faut pas le voir forcément comme une contrainte. Il faut aussi en reconnaître les aspects positifs pour la collectivité. Ce n'est pas seulement un défi environnemental. C'est aussi un défi économique, car il permet de réduire la vulnérabilité du territoire face à l'augmentation du coût des énergies fossiles ; de réduire les factures énergétiques ; de développer les filières de production locale ; de créer des emplois ; de renforcer l'attractivité des territoires écoresponsables ; donc de coller, pour nous, à la Charte du Parc National.

C'est également un défi social, car il nécessite d'agir contre la précarité énergétique, pour le confort de vie, pour la continuité du service public, et cela implique de soutenir les habitants et les activités en cas d'aléa climatique.

Les clés de la réussite pour nous :

- Certes, des études d'ingénierie puisque c'est la délibération que nous allons voter maintenant ;
- Mais c'est aussi un élu porteur du projet et un élu qui soit formé. Monsieur le Maire, quel va être l'élu porteur ? Quelle va être sa formation ? ;
- Ensuite, une équipe identifiée dans un service et formée également. Donc, quelle va être cette équipe ? ;
- Cela nécessite également une communication forte pour impliquer les partenaires (les entreprises, les associations, les citoyens).

Donc, mes questions, c'est : quelle mobilisation en interne ? Quel management du projet ? Quelle transversalité est prévue ? Quelle concertation ? Avec quels partenaires ?

Et c'est sur ces réponses que vous allez nous apporter que nous pourrions juger de votre réelle implication et volonté à faire de ce plan Climat Énergie un outil efficace et pas seulement d'avoir répondu à une commande institutionnelle, ce que m'a laissé craindre la petite phrase : « L'écologie, cela coûte cher ».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Qui a dit cela ?

Mme DEL PERUGIA : Je ne vais pas citer de nom ! C'était en Commission. C'était quelqu'un d'entre nous.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Enfin, en tous les cas, écoutez, il aurait dû ajouter ce que j'ai indiqué après. Mais je partage tout à fait votre sentiment. La très grande difficulté dans la gestion publique, c'est que quand on est sur le long terme, il y a parfois des hésitations. Et rattrapé par la proximité, l'électoratisme, on transfère aux successeurs la responsabilité et, donc, un jour on tape dans le mur.

Donc, je crois – c'est un engagement, une démarche que j'ai peut-être depuis aussi longtemps que vous – que cette priorité doit être satisfaite. Ce n'est donc pas purement formel. Nous avons voulu saisir l'occasion qui nous était tendue. Et je crois qu'une réflexion globale de plusieurs communes dans le cadre de TPM est intéressante.

Mais Madame, je vais, je crois, aller dans votre sens en vous disant que pour moi, cela ne suffit pas. Et nous avons passé une convention avec EDF-GDF pour qu'ils étudient systématiquement les performances énergétiques, les économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments communaux existants ou à créer, et sur l'ensemble des zones d'activité et de logement existantes ou à créer. Ce sera non seulement un diagnostic guidé par nos services en fonction des exigences, mais ultérieurement un suivi. Parce qu'ils ont une très grande compétence sur le sujet et ils ont lancé ces opérations dans quelques communes. Et j'ai pensé, compte tenu des moyens qu'ils mettaient et de la diversité de leurs compétences, que cela pouvait être utile.

Est-ce que ce sera suivi par des gens compétents ? Je ne sais pas. En tout cas, la certitude que j'ai, c'est qu'il y a une très grande compétence dans le service Environnement nouvellement créé de la Mairie. Je peux vous dire qu'il y a là trois ou quatre ingénieurs de très bon niveau, très engagés, et qui vont suivre tous ces dossiers et notamment celui de la performance énergétique et des problèmes de changement climatique.

C'est la réponse que je voulais vous faire.

Nous ferons donc à la fois l'étude globale un peu transversale et territoriale dans le cadre de TPM, et une étude plus spécifique pour juger à l'intérieur du patrimoine existant de la commune, mais aussi de tout ce qui va être créé, de la qualité et de la performance énergétique.

Mme DEL PERUGIA : Et l' élu porteur du projet ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est moi. Si cela vous convient. Vous savez, quand il y a une priorité absolue, même si on en parle et on dialogue – et j'en parlerai très volontiers avec vous parce que ce sont des sujets qui transcendent les clivages, on le voit bien d'ailleurs dans quelque enceinte que ce soit – l'engagement est démontré par le fait qu'il n'y a pas de délégation. Enfin, il y a concertation et pas délégation.

Bien, sur ce sujet qu'a rapporté Monsieur Jean-Louis BANES, est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Je vous demande donc d'approuver cette adhésion à l'élaboration des plans Climat Énergie Territoriaux. Qui est pour ? Je vous remercie de votre unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°21 - PORTS - Navires de tradition et du patrimoine. Redevances d'amarrage. Exonération

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Navires de tradition et du patrimoine. Redevances d'amarrage. Exonération. En vous indiquant qu'il y a deux délibérations successives, mais qui répondent à une même question. Madame AUDIBERT.

Mme AUDIBERT : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Rapporte la seconde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°22 - PORTS - Navires de tradition et du patrimoine. Redevances
d'amarrage. Exonération totale pour les navires «LE LIBERTÉ» et
«LE RAIS DE MANDRAGO»**

Mme AUDIBERT : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien. Merci beaucoup. Il fallait deux délibérations pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la première parce qu'il fallait citer ce qui existait déjà. Et chaque fois qu'il y aura des bateaux qui pourront entrer dans la catégorie, on délibérera en application.

Monsieur PELLEGRINO ?

M. PELLEGRINO : Oui, Monsieur le Maire, je ne reviendrai pas sur cette délibération que nous avons donc initiée en 2012. Mais vous savez qu'avec l'association de « La Partègue », nous avons eu l'honneur, la Ville avait eu le premier prix...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur HIARD m'en a parlé.

M. PELLEGRINO : Le premier prix des ports patrimoniaux au Tonnerre de Brest, à Brest, le premier port des ports patrimoniaux d'Europe. Et je voulais simplement poser une question. D'ailleurs, c'était la même année que l'obtention du label « Ville d'art et d'histoire », je crois.

Je voulais simplement poser une question, c'est-à-dire nous avons le projet, cette association qui fait un travail remarquable avait sollicité des locaux pour pouvoir installer des ateliers pédagogiques. Nous avons octroyé à cette association un bâtiment, qui était sur le village des saliniers à La Capte, leur permettant de faire ces ateliers autour de la charpenterie marine, la voile latine et même d'amarrer des bateaux dans le canal du Gras, une fois réhabilité. C'était un projet remarquable. Mais je voulais simplement savoir s'il y avait eu un avancement depuis, parce que c'est une valeur non seulement patrimoniale, mais une valeur culturelle importante et même une valeur touristique très précieuse.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Dans le projet que nous avons sur le Salin des Pesquiers, c'est intégré. Étant bien entendu que c'est intégré de l'autre côté dans la mesure où c'est la partie industrielle où on fera également, si le projet va à son terme, un musée du sel et où il y a un hangar qui est réservé aux bateaux patrimoniaux. Et l'idée complémentaire de pouvoir les amarrer dans le canal me convient puisqu'on prévoit une promenade piétonne tout le long du canal pour en profiter. C'est une merveille de la nature. Merci.

M. PELLEGRINO : Je vous remercie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, sur ces deux délibérations, je propose un vote groupé puisqu'elles sont totalement complémentaires, la seconde étant l'application. Qui est pour ? Je vous remercie de votre unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°23 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Convention de partenariat entre la Ville et l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme pour l'organisation du Salon "HYÈRES BOAT SHOW"

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Convention de partenariat entre la Ville et l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme pour l'organisation du Salon « HYÈRES BOAT SHOW ». Madame Edith AUDIBERT.

Mme AUDIBERT : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien. Vous me permettrez un commentaire. D'abord, en vous suggérant d'aller, peut-être tout à l'heure, samedi, dimanche et lundi, sur le port d'Hyères pour visiter ce « HYÈRES BOAT SHOW ». Ensuite, pour souligner l'extraordinaire implication des professionnels nautiques, qui ont totalement autofinancé la manifestation, qui n'a jamais eu autant d'exposants. En rappelant que nous sommes dans la continuité d'initiatives tout à fait vertueuses de *Var-Matin* et des Municipalités précédentes. La commune, par contre, a souhaité accompagner au maximum en matière de logistique cette opération.

Je crois que cela peut être un salon tout à fait particulier dans le contenu et dans l'esprit. Il y a eu une mobilisation des professionnels, vraiment que je tenais ici à souligner, qui est très estimable et très remarquable.

Il faut passer cette convention pour assumer le fait que les services sont très, très mobilisés dans cette opération.

Oui, Monsieur FELTEN ?

M. FELTEN : Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous nous avez indiqué avec une verve émouvante, dans une délibération précédente, que vous étiez soucieux de transparence et garant du formalisme des procédures. C'est précisément l'objet de ma question. Comment expliquez-vous que selon le paragraphe 31 de la convention qui est jointe à cette délibération, certains biens communaux ont été mis à disposition de cet organisme quatre jours avant le vote du Conseil Municipal de ce jour ? Nous aurions préféré ne pas être mis devant le fait accompli, la mise en œuvre de la convention ayant hélas ! anticipé notre vote. Nous déplorons vivement et invitons à l'avenir peut-être la Municipalité à plus de rigueur procédurale.

Bien entendu, nous voterons cette délibération, l'intérêt général étant bien entendu supérieur.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, je vous remercie infiniment de votre grandeur d'âme. Simplement, vous avez raison, moi aussi j'ai observé que le Conseil Municipal était concomitant. Il y a quand même eu deux délibérations des Conseils Portuaires. Et c'est vrai que j'ai fait le pari, pour ne pas hypothéquer l'opération et que l'installation ne se fasse pas cette nuit, que vous suiviez. J'ai eu raison, puisque malgré la dimension procédurale, vous voterez favorablement. Je vous en remercie. Peut-être que la prochaine fois, je convaincrai un Conseil spécial uniquement pour cette délibération.

Qui est pour ? Merci de votre unanimité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°24 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Engagement de la Ville d'HYÈRES dans la démarche de certification "Ports Propres"

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Engagement de la Ville d'Hyères dans la démarche de certification « Ports Propres ». Madame AUDIBERT.

Mme AUDIBERT : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien. Est-ce qu'il y a des observations ? Madame DEL PERUGIA.

Mme DEL PERUGIA : Merci Monsieur le Maire.

Oui, c'est formidable. D'autant plus que cela correspond tout à fait à la demande que j'avais faite quand j'avais émis mon avis lors de l'enquête publique sur la Charte du Parc National de Port-Cros, où j'avais souhaité que tous les ports de l'aire adjacente deviennent des ports propres. Aujourd'hui, il n'y en a qu'un seul, c'est celui de Bormes-les-Mimosas. Et c'est une surprise pour moi que vous vous engagiez dans cette démarche parce que dans le projet de Charte, seuls figuraient les ports de la Madrague et de la Tour Fondue. Et donc, je suis très satisfaite. Nous sommes très satisfaits de voir que le port Saint-Pierre, qui est quand même le port le plus important, s'engage dans cette démarche.

J'ai quand même deux remarques à faire. L'écologie, cela coûte cher : 50 000 euros pour l'étude diagnostique. Si on compare avec le prix qui nous est demandé pour le plan PCET, c'est fort. Enfin, je trouve le prix important.

Ensuite, est-ce qu'il n'y a quand même pas une contradiction avec la volonté de vouloir faire du port Saint-Pierre un port propre ? Est-ce qu'il n'y a pas une contradiction avec la volonté de vouloir l'agrandir, d'accueillir cent bateaux de plus, dont trente grosses unités ? J'y vois une contradiction. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. En tous les cas, si tel devait être le cas demain, les exigences seraient conformes quelle que soit la taille des bateaux.

J'attire votre attention : c'est vrai que c'est cher, mais vous avez toutes les délibérations qui suivent – que je vais me permettre de lier, avec l'autorisation de Madame AUDIBERT –, ces demandes de subventions pour l'étude diagnostique à la DREAL, au Conseil Régional, au Conseil Général, à l'Agence de l'Eau, à l'ADEME, ce qui permet normalement d'avoir 80 % de subventions sur les engagements de ce type.

Mme DEL PERUGIA : J'entends bien, mais cela ne change rien sur le prix total.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Au contribuable en général. D'accord. Oui, mais enfin, la commune, de façon très égoïste, je voulais le préciser, pour continuer non pas à aller dans la direction...

Mme AUDIBERT : Monsieur le Maire, si vous me permettez, je voulais simplement préciser qu'ayant reçu le Conseil Général lundi, nous avons eu une précision. Nous n'étions pas sûrs. Nous pouvons intégrer les quatre ports dans la démarche « Ports Propres », ce qui n'était pas sûr au départ.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce que je voudrais également vous dire, c'est que nous sommes engagés dans l'opération « Pavillon Bleu » pour les plages, ce qui avait été abandonné. Parce qu'il y a deux raisons. La première, c'est que le Pavillon Bleu est un indicateur très recherché, notamment par les touristes étrangers (qualité des eaux de baignade, etc.). Mais la seconde, qui est pour moi plus importante, c'est pour nous imposer l'exigence puisque pour l'avoir, il faut satisfaire un certain nombre de conditions environnementales (qualité des eaux, etc.). Donc, c'est quelque chose qui complète ce type d'action.

Bien, sur ce sujet et les quatre ou cinq demandes de subventions, pas d'autre observation ? Je les soumets donc à vos votes. Qui est pour ? Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°25 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Étude diagnostique "Ports Propres" - Demande de subvention à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°26 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Étude diagnostique "Ports Propres" - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°27 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Étude diagnostique "Ports Propres" - Demande de subvention au Conseil Général du Var

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°28 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Étude diagnostique "Ports Propres" - Demande de subvention à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°29 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Étude diagnostique "Ports Propres" - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°30 - PORTS - PORT d'HYÈRES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière du Port - Recrutements d'agents en contrat de droit privé

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Donc, on passe à la n°30 : Régie à autonomie financière du Port - Recrutements d'agents en contrat de droit privé. Madame AUDIBERT.

Mme AUDIBERT : Merci Monsieur le Maire. Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Vous me permettez de vous faire délibérer de façon groupée port Saint-Pierre, L'Ayguade, La Capte et port d'Auguier. C'est la même délibération. Qui est pour ? Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°31 - PORTS - PORT de L'AYGUADE - Régie à autonomie financière du Port - Recrutements d'agents en contrat de droit privé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°32 - PORTS - PORT de LA CAPTE - Régie à autonomie financière du Port - Recrutements d'agents en contrat de droit privé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°33 - PORTS - PORT AUGUIER - Régie à autonomie financière du Port - Recrutements d'agents en contrat de droit privé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°34 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE MUNICIPALE - Subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - Autorisation à Monsieur le Député-Maire de solliciter cette subvention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Délibération 34. Direction Prévention et Sécurité - Subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Monsieur GELY.

M. GELY : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Bien entendu, c'est une décision qui a été prise en parfait accord avec les services de l'État, le Procureur et le Préfet, notamment dans le cadre du CLSPD. Et parce qu'il nous paraît tout à fait pertinent d'assurer la tranquillité des habitants de tous les quartiers et notamment, peut-être, des quartiers dits difficiles. Nous avons donc une double action.

L'action principale, vous le savez, c'est d'investir dans ces quartiers. Et je suis très fier, et vous serez invités prochainement à une sorte d'inauguration, mais plutôt de rassemblement, par exemple au Val des Rougières sur les initiatives qu'on a prises pour refaire une terrasse pour les commerçants, réhabiliter la salle des jeunes, réaffecter les locaux, mais aussi un poste de police, un poste d'accueil et des caméras de surveillance pour assurer la sécurité.

De la même façon, du côté de la vieille ville, dans la rue du Prieuré, puisque cela a pignon sur rue, nous avons installé une structure d'accueil qui sera également ouverte au CIL pour y faire ses réunions, mais où il y a la police municipale qui est principalement présente et où il y a un accompagnement de caméras sur les rues.

Je crois que c'est cette double action qui commence, me semble-t-il, peut-être à porter ses fruits et à intégrer encore mieux, comme je le souhaite, les quartiers à la ville d'Hyères, dont ils font partie au même titre que n'importe lequel des quartiers.

Bien. Pas de question(s) ? Monsieur FELTEN.

M. FELTEN : Monsieur le Maire, vous voyez, parfois nous sommes parfaitement en phase avec vous. Donc, nous voulions saluer ce courage et cette initiative puisque, sauf erreur de ma part, il y a quelques mois nous avons cru entendre dans un certain nombre de réunions de CIL que la Municipalité n'est pas forcément pour l'extension du réseau de vidéo protection. Je vois que la raison revient et que, effectivement, tout citoyen, y compris dans des quartiers dits sensibles, a droit à un minimum de sécurité. Donc, je voulais saluer cette initiative, Monsieur le Maire. Merci encore.

Nous voterons bien entendu pour.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en remercie. Pour être tout à fait complet et en accord avec mon passé, je ne suis pas un obsédé de la vidéosurveillance. Je veux dire, Big Brother n'est pas et ORWELL n'est pas mon livre de chevet ou mon auteur préféré. Mais je crois que c'est la demande des habitants de ces quartiers, comme vous l'avez souligné, d'être aussi un peu plus en sécurité. Ce sera fait de façon intelligente. On ne va pas cibler, on ne va pas pister. Et j'ai été très impressionné par le fonctionnement de la vidéosurveillance municipale. Je n'y suis pour rien et donc je rends hommage. Tout est flouté quand il s'agit de personnes. On ne peut pas pénétrer dans une maison ou dans un immeuble. Il y a un floutage mécanique. Et cela, a un peu amendé, à l'expérience, la vision que j'en avais.

Madame DEL PERUGIA.

Mme DEL PERUGIA : J'ai eu un dilemme personnel pour prendre position vis-à-vis de cette délibération. Je suis sensible à votre volonté de traiter ce quartier comme les autres et je reconnais que dans la mesure où il y a une politique de développement de la vidéosurveillance dans la ville, ce quartier y a droit comme les autres. Je trouve cela tout à fait normal. Mais sur le fond du problème, je pense que la vidéosurveillance n'est pas la solution.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas dit cela.

Mme DEL PERUGIA : Oui, oui ! Mais j'ai entendu aussi votre réserve et je vais aller dans le sens de vos réserves.

La Cour des Comptes, en 2011, avait taclé sévèrement la vidéosurveillance en déclarant que l'effet des caméras était faible, voire marginal, quand ce n'était pas inexistant, sinon contre-productif, tout au moins au niveau de la prévention. En 2013, il y a eu un rapport du Sénat qui proposait un moratoire sur les dépenses dans ce domaine, car l'État, avec les collectivités locales, ont dépensé depuis 2007 quand même 300 millions d'euros sans prendre la peine de vérifier s'il s'agit d'un bon investissement.

Il a donc été demandé dernièrement une étude indépendante sur les apports de la vidéosurveillance en termes de sécurité, c'est-à-dire en termes de taux d'élucidation, en termes de lutte contre la délinquance, de prévention, de sentiment de sécurité – et j'ai bien entendu que c'était une demande des CIL et des habitants, en termes aussi d'aspects psychosociaux, aussi également de suppression de la présence humaine qu'on peut craindre, et puis aussi de garantie des libertés publiques. L'État a donc commandé une étude dont nous devrions avoir les résultats aux environs de l'été 2015.

Donc, pour ma part, je vais m'abstenir sur ce vote parce que je trouve important, d'abord, de savoir si c'est efficace ou pas. Ce sont de gros investissements. Donc, je préférerais qu'on attende les résultats de cette étude.

Mais ce que je voulais dire, c'est que je pense, et nous pensons, que l'important – vous avez parlé d'investissements sur ces quartiers – l'important, c'est de mettre des moyens humains, c'est-à-dire d'investir dans l'accompagnement social, dans le soutien aux associations, dans l'aide à la création d'activité, tout ce qui a régressé dans ces quartiers pendant que les caméras, elles, prospéraient.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne veux pas faire le plaidoyer.

Je vous en prie, Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Je voudrais préciser, puisque sur ce sujet-là, c'est l'objet d'un débat, que je voterai pour cette délibération qui est liée à des principes de réalité. Je n'ai pas oublié que nous sortons d'une période extrêmement dure et qui n'est pas terminée puisqu'on sait très bien qu'aujourd'hui, dans notre pays, existent des cellules en place qui peuvent opérer n'importe quand et sur les bases de la déstabilisation de notre démocratie. Donc, la sécurité est une question majeure et on doit, en tant qu'élus comme en tant que citoyens, y consacrer tout notre temps et toute notre énergie.

Il y a deux aspects. Il y a l'aspect de la réalité et l'aspect du sentiment.

Sur l'aspect de la réalité, il y a des professionnels qui s'inscrivent dans un cadre général – et j'ai vu le travail que font les élus avec les CIL – et qui demandent, effectivement, sur deux lieux précis de pouvoir à l'absence de caméras de vidéosurveillance, qui sont un élément d'une politique de prévention et qui permettent d'identifier et en tout cas de savoir comment s'organisent les flux et où pourraient être les risques, avec les limites qu'on a tous en tête sur les libertés individuelles.

Le deuxième élément, c'est le sentiment d'insécurité, qui lui nourrit autre chose et sur lequel on doit être aussi vigilant que sur la réalité. Parce que le sentiment d'insécurité, on peut l'exploiter politiquement, et je le regrette infiniment.

Je pense que la présence humaine, que la propreté, que l'éclairage des rues, que l'encadrement des jeunes, que l'implication de chacun d'entre nous, ce qu'on disait ensemble, c'est-à-dire le fait de reprendre la main citoyenne et des services publics sur ces populations, c'est la meilleure garantie qu'on puisse offrir.

Moyennant quoi, nous sommes des gens réalistes, des gens responsables, et j'approuverai le fait qu'avec les services de la police municipale, le travail qu'ils effectuent, on a besoin de cet outil-là.

Ce que je vous demanderai, par contre, c'est d'avoir une communication, Monsieur GELY, le moment venu, sur le bilan de votre action, les objectifs que vous vous êtes donnés, de manière qu'on puisse mesurer aussi l'ensemble du dispositif, en tout cas tel qu'il peut être communiqué aux citoyens, qui nous permette de nous conforter dans le choix de la vidéosurveillance. Merci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur, même si en la matière les résultats sont difficiles à évaluer... Y a-t-il eu moins de difficultés grâce aux caméras ? S'il y en a autant, n'y en aurait-il pas eu davantage ? Donc, c'est compliqué. Mais je crois que je pourrais signer ce que vous venez de dire. C'est ce cocktail global. Et en matière aussi de moyens humains, de personnes, de présence. C'est pour cela que quand il y aura cette réalisation au Val des Rougières, même s'il n'y a pas la presse – ce n'est pas mon problème –, il faut qu'il y ait beaucoup d'élus pour montrer que c'est partie-prenante complètement de notre démarche. L'État l'a bien compris. La Préfecture a quand même multiplié par quatre ou cinq les crédits de la politique de la ville pour la Ville d'Hyères. Ce ne sont pas des sommes considérables parce qu'on parlait de pas beaucoup, mais je tiens à saluer l'effort de la Préfecture. Et c'est vrai qu'on sent que cela ne se détériore pas.

Monsieur GELY.

M. GELY : Juste un mot. Nous avons ouvert il y a à peu près un mois ce poste rue du Prieuré, avec une caméra sur la façade, à un endroit tout à fait précis que la plupart d'entre vous connaissent et ont vu ce qui pouvait se passer en échange commercial à cet endroit très précis. Il se trouve que, sans faire un grand bilan, mais nous avons déjà constaté, par la simple présence de ce poste et cette caméra un mouvement de dégagement de cet endroit très précis. Alors, certes, on ne résout pas le problème en faisant bouger, parce qu'il va se transférer. Cette population va se transférer. En tout cas, en un mois on a déjà, à cet endroit précis, dégagé le terrain. C'est tout ce que je voulais dire pour le moment.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup.

Oui, Madame ?

Mme ANFONSI : C'est une question un peu plus terre à terre. Actuellement, il y a 90 caméras sur la ville, je crois.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Combien de caméras ?

Mme ANFONSI : 90. Et vous comptez en acquérir combien en plus ?

M. GELY : Notre projet est d'en installer 10 de plus. Oui, effectivement. Actuellement, on est en train d'en acheter et on prévoit d'en placer 10 de plus pour passer à 100 caméras sur la ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et de réparer celles qui ne marchent pas, notamment au port.

C'est très difficile de dire les endroits. Non, mais, je veux dire, quand on quitte Hyères par Alphonse Denis, vous voyez ce que je veux dire, à un endroit il faut intervenir. Et là, je crois que c'est compliqué. Ce n'est pas pour le plaisir, mais on essaie d'être un peu ponctuel. Le potentiel est déjà important, je le souligne.

Bien, ceci étant dit, est-ce que vous approuvez donc cette acquisition ? Non, cette subvention ! C'est la délibération 34. Qui est pour ?

M. GELY : Demande de subvention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Demande de subvention. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 44 VOIX
1 ABSTENTION : Mme DEL PERUGIA**

AFFAIRE N°35 - DIRECTION PREVENTION ET SÉCURITÉ - Plan Communal de Sauvegarde - Convention portant sur l'autorisation d'utiliser le réseau TETRA mutualisé et les équipements terminaux associés de Toulon Provence Méditerranée - Autorisation à Monsieur le Député-Maire de signer la convention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Toujours Direction Prévention et Sécurité - Le Plan Communal de Sauvegarde - Autorisation d'utiliser le réseau TETRA. Monsieur GELY.

M. GELY : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci.

J'ajoute à l'attention de Monsieur SEEMULLER et des Iliens qu'on va essayer de mettre en place des téléphones par satellite sur les îles parce qu'il y avait un problème de communication. Le réseau TETRA ne fonctionnerait pas. Mais c'est vrai que cela permettra d'améliorer la sécurité.

Qui est pour cette délibération ? Je vous remercie de votre unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Restent deux questions qu'a posées Monsieur SEEMULLER concernant d'une part, le lycée du Golf Hôtel, et d'autre part, le stationnement sur le port.

Concernant le lycée du Golf Hôtel, il rappelle dans sa – si vous permettez que je commente –, il rappelle... Vous voulez que je la lise, Monsieur ? Je la lis.

M. SEEMULLER : S'il vous plaît, oui. Je voudrais que cela figure au compte rendu.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'y a pas de problème.

« Monsieur le Député-Maire,

En application de l'article 6 du règlement, je souhaite vous poser une question écrite d'actualité.

En février 2014, le Ministre de l'Éducation Nationale était venu en personne constater les dégâts importants dans les dortoirs et les ateliers du Golf Hôtel suite aux très graves inondations qui ont ravagé la commune et les villes environnantes. En accord avec l'État et la Région, le Maire de l'époque, Monsieur POLITI, s'était engagé à trouver un terrain pour que le 1^{er} lycée professionnel du Rectorat puisse rester à Hyères dans des conditions totales de sécurité des élèves, des enseignants et du personnel. [Nous sommes en février 2014.]

Nous savons que les discussions avec l'État et la Région avancent. Mais nous ne connaissons pas explicitement les intentions finales de la commune. Nous avons appris que d'autres communes, dont Le Cannet des Maures, se sont intéressées au déménagement du lycée professionnel et ont proposé des conditions d'installation très intéressantes.

Nous aimerions connaître l'état de la négociation et votre détermination à garder un outil indispensable au soutien économique de nos PME, de nos artisans et à la formation professionnelle de nos jeunes. Nous partageons la préoccupation des enseignants et des personnels qui voient avec inquiétude l'avenir de leur poste sujet à une surenchère.

Nous vous remercions de bien vouloir nous éclairer sur ce dossier essentiel au rayonnement de la ville et à son influence.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'expression de nos sentiments cordiaux. »

Bien, c'est effectivement un sujet tout à fait important que dès mon installation, en avril 2014, j'ai essayé de prendre à bras-le-corps dans deux directions. Il y avait la direction qui relève uniquement de la Région qui était les travaux de réhabilitation. Aujourd'hui, 300-350 000 euros vont être consacrés par la Région pour permettre le fonctionnement normal du lycée dans les mois qui viennent. Et la deuxième direction nous incombait. C'était d'essayer de trouver un lieu d'implantation du lycée, puisque celui-ci doit bien entendu déménager eu égard à l'importance des inondations qu'il a subies à plusieurs reprises, ce qui nous permettra d'ailleurs – je le dis au passage –, s'il déménage, de classer en zone agricole tous ces espaces. On parle de reconquête agricole. Là, cela paraîtrait justifié.

Nous avons eu deux pistes. Une première piste, c'était la piste de la ZAC des Rougières parce qu'il me semblait, il me semble toujours, que la présence de ce lycée en face d'Olbius Riquier, quasi en plein centre-ville était tout à fait remarquable. Nous l'avons approfondie dans les discussions sur l'aménagement avec les propriétaires, avec TPM. Nous l'avons indiquée. Il y a une seule inquiétude, c'est que la mise en place de la ZAC des Rougières, eu égard la lourdeur de l'opération, fasse en sorte que nous ne soyons pas dans les délais requis pour donner une assurance à la Région.

Il y a une deuxième piste que nous avons voulu initier et qui là est réalisable dans des délais beaucoup plus brefs, c'est la piste de l'espace dit Pôle Santé en face de l'hôpital, à côté du commissariat, à côté du collège Victor Hugo. Jules Ferry ! Mais enfin, ce n'est pas la même discipline.

Nous avons donc fait toutes les réflexions là-dessus, avec même une idée qui a germé, c'est que ce soit un pôle régional où l'on pourrait mettre en même temps que le lycée une partie autour de l'école d'infirmières, ce qui permettrait à la Région d'avoir des économies d'échelle et de gestion. Laissons l'école d'infirmières de côté, parce que dans tous les cas c'est le Golf Hôtel qui aujourd'hui est notre priorité.

Je peux vous dire, et j'ai demandé encore ce matin l'autorisation de le dire parce que je n'aime pas engager les personnes de cette façon-là, mais Monsieur COPPOLA, qui est le Premier Vice-Président chargé des écoles, Monsieur MASSIERA, le directeur du lycée, et Monsieur CANAPA que vous connaissez, sont très engagés sur le sujet, très favorables, et m'ont promis une délibération du Conseil Régional avant juin d'engagement. Donc, c'est cette direction qui est préconisée.

La maîtrise du foncier est quasi-totale puisqu'une partie du foncier est propriété de TPM, une autre partie c'est une famille qui est prête à vendre, et une petite partie communale. Donc, il n'y a pas de difficulté de ce niveau-là. Et dans le cadre d'un appel à projets au niveau de l'urbanisme, cela peut être réalisé rapidement.

Donc, ce sont des délais, des conditions d'acquisition, puisqu'on a même parlé du prix, et une localisation qui, je n'ose pas trop en dire, mais ont totalement convaincu, en tous les cas justifié l'adhésion de la délégation du Conseil Régional. Nous nous sommes vus à deux reprises là-dessus. Et donc, ce qui m'est autorisé à dire, c'est que normalement, avant juin, une délibération du Conseil Régional actera cette volonté et cette décision.

Il y avait une deuxième question que j'ai gardée pour la fin – parce qu'on va mettre, si vous voulez bien, un plan – qui concerne le stationnement. Je vais la lire.

M. SEEMULLER : Elle est simplement datée puisque je me suis permis, alors avec la responsabilité d'Adjoint Spécial de Port-Cros, de réagir à la première communication de *Var-Matin*. Et donc, il y avait l'aspect d'arrêt minute de 15 qui est passé à 30.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a beaucoup de modifications. Écoutez, je ne la lis pas. Je la fournis, si vous permettez, ce qui permettra à la sténotypiste de la consigner.

M. SEEMULLER : Et si vous en êtes d'accord, est-ce qu'on pourra discuter un petit peu hors séance ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr ! Et je vais demander à Jean-Marc GELY d'exposer le plan qui a été retenu et qui aujourd'hui a, je peux le dire, dans une réunion de concertation générale, l'adhésion de chacun des intéressés.

M. GELY : Concernant les horodateurs...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, peut-être quand même, quel est l'objectif, si tu permets ? On a un objectif très simple. L'objectif, c'est de fluidifier, notamment au niveau de la capitainerie et aux alentours, le stationnement sur le port. Si nous ne prenons pas d'initiative, on peut très bien imaginer que les premiers arrivés étant les premiers servis, il y ait tout un ensemble de voitures ventouses pendant un jour, deux jours, trois jours, et plus de possibilité suffisante d'aller sur le port, à proximité des commerces, à proximité de son bateau, à proximité d'animations. Donc, fluidifier le plus possible à immédiate proximité. Rendre les choses plus élargies à un deuxième niveau. Et assurer pour tous ceux qui veulent rester longtemps, ne pas avoir à payer, qu'ils soient salariés, Iliens, commerçants, etc., une capacité de parkings gratuits répartis qui permettent de fonctionner.

Mais l'idée, c'est qu'un port, il puisse y avoir de la mobilité. S'il n'y a pas le paiement, il n'y en a pas. Parce que si on dit disque bleu au niveau de la capitainerie, combien de temps ? Si c'est 1 h 30, le problème est entier puisque pour toute personne qui voudrait être là plus longtemps, elle n'a pas la possibilité d'agir. Et un disque bleu qui serait de 4 heures, cela veut dire que c'est gratuit. Donc, on peut étager, et notamment avec des demi-heures gratuites, des arrêts minute d'une demi-heure, etc., l'ensemble de ces exigences.

Excusez-moi, j'ai voulu poser le problème.

M. GELY : Pour faciliter la lecture de ce plan, ce qui est en orange, ce sont les horodateurs et ils ont une demi-heure de gratuité, ce qui permet à quelqu'un qui arrive, avant d'aller à son bateau, déposer, il a une demi-heure gratuite. Et évidemment, ils sont non payants, entre 12 heures et 14 heures. Cela, c'est une première chose. Pardon ? Et après 19 heures, bien sûr.

Vous avez ensuite en couleur verte, c'est le parking de longue durée qui est réservé aux usagers du port avec une sorte de vignette à prix modeste, puisque je crois que c'est 50 euros par an. Donc, cela permet, c'est un parking réservé aux usagers du port.

Tout ce qui est jaune sur ce plan est gratuit. Donc, vous avez tous les parkings que nous connaissons sont entièrement gratuits.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : De gauche à droite : le quai des pêcheurs, l'hippodrome, la rue Liégeard, je crois.

M. GELY : Liégeard.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Liégeard. Tous les parkings de la Seigneurie et bien sûr Arromanches.

Alors, tu as également peut-être à préciser pour le disque bleu ?

M. GELY : Oui, tout ce qui est mauve est passé en disque bleu, en zone bleue, au lieu d'avoir des horodateurs. Les horodateurs sont uniquement en orange, et en mauve la zone bleue.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et ce système ne fonctionnant que du 15 avril au 15 octobre.

M. GELY : Du 15 avril au 15 octobre. Il y a six mois de l'année où le port est entièrement libre et gratuit.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Je me fais l'écho des Iliens. La première approche, c'est de se dire : nous n'avons pas été et nous n'avons pas participé à la concertation. Et je le regrette infiniment parce que c'est un point important. Ce sont des îles. Enfin, je me tourne vers le nouveau Premier Vice-Président du Conseil Général, le Deuxième Vice-Président, qui connaît bien les îles. Il y a des particularités qui sont propres aux Iliens, en particulier ceux qui y vivent et ceux qui y travaillent. Et je pense aussi au personnel du Parc National. Et donc, la question du stationnement au Lavandou a été votée, mais enfin, à Hyères, pose un vrai problème, alors qu'à la Tour Fondue le problème a été traité depuis très longtemps et à la satisfaction de tout le monde.

Donc, la demande des Iliens, c'était bien entendu de pouvoir se reconcerter, en tout cas pouvoir vous rerencontrer pour bien exposer nos problématiques et comment ces problématiques peuvent rentrer dans vos contraintes. Mais la seconde, c'est de dire que nous ne voulons pas de privilège particulier. Très explicitement, on ne demande pas d'avoir... on est prêt à payer des abonnements. Enfin, je me fais l'écho de tous les commerçants et les Iliens. Donc, la question n'est pas là.

La question, c'est que techniquement, aujourd'hui, en dehors du parking La Gavine qui est à peu près à proximité, pour le reste, l'exercice d'un Ilien, c'est d'arriver le plus vite possible pour pouvoir déposer l'ensemble de ses colis, repartir, se garer et revenir pour prendre le bateau. Parfois, il laisse sa voiture et son véhicule entre deux et trois jours.

Je ne vais pas... comment dire... accaparer le temps de mes collègues, mais on est sur des questions très pratiques sur lesquelles je souhaiterais :

1) Qu'on comprenne bien la problématique des Iliens, qui est très sérieuse.

Et 2), je suis persuadé qu'on peut trouver un arrangement.

Alors, je me suis interrogé avec Madame AUDIBERT sur la question d'usager et d'Ilien. Est-ce qu'un usager du port, c'est une notion juridiquement extrêmement bornée ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, on a un problème juridique, si on a pu réserver un parking aux usagers, c'est qu'ils paient une taxe portuaire, une taxe d'amarrage. Ils sont en d'autres termes copropriétaires de l'espace, du domaine portuaire. Et donc, on a pu faire ce prolongement. Cela me paraît très difficile – on en reparlera –, très difficile pour les Iliens, qui eux peuvent invoquer la continuité territoriale, mais pas une prestation particulière sur le port.

La difficulté, ce n'est pas une question de prix. La difficulté, c'est que c'est si d'aventure, je ne sais pas comment quantifier le nombre d'Iliens concernés, mais imaginons que ce soit une centaine de personnes. Enfin, une centaine de voitures à un moment donné.

M. SEEMULLER : Ce sujet a été déjà traité puisque pour avoir accès à la carte à prix, à tarif réduit, c'est le règlement de la taxe d'habitation. C'est le règlement de la taxe d'habitation qui consacre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, cela fait combien de personnes entre Le Levant et Port-Cros ?

M. SEEMULLER : Les Port-Crosiens sont toujours modestes. On doit être une quinzaine de personnes à bénéficier de cette carte. Au niveau du Levant, le mieux c'est d'en parler avec l'Adjoint Spécial au Levant.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais imaginons que ce soit entre 50 et 100 voitures.

M. SEEMULLER : Une centaine au Levant.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pardon ? Une centaine. Alors, 100-120-130, il n'y a plus de parking possible. S'ils partent en même temps à la capitainerie, tout est bloqué. Et c'est là que je me dis quand même, je comprends que ce soit un effort, mais enfin, il doit y avoir 150 mètres entre le parking de gauche et la capitainerie ; la bergerie, ce n'est quand même pas très loin. Si on part quatre ou cinq jours, cela vaut le déplacement. On peut donner des directives, je dirais, aux employés du port pour leur dire qu'il y ait une sorte de structure d'accueil pour des gamins qui seraient déposés, s'ils ne peuvent vraiment pas marcher. Mais véritablement, quand je vois ce cercle jaune, l'hippodrome... Le parking de l'hippodrome, c'est quand même...

M. SEEMULLER : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah oui ! Non, mais s'il faut en plus gérer tous les jours des départs pour les îles, je ne sais pas.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, ce que je vous propose, c'est qu'on en arrête là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, voilà.

M. SEEMULLER : Et on demande une concertation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais enfin, je comprends tout à fait la préoccupation et le fait que vous fassiez le porte-parole, enfin, des inquiétudes. Mais je voulais dire quand même les contraintes dans lesquelles nous débattons et qui me paraissent difficiles à surmonter.

En tous les cas, voilà un projet qui essaie d'équilibrer la situation.

Merci mes chers collègues et rendez-vous vers le 15 mai.

SÉANCE LEVÉE À 17 H 07

